

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Vérificateur général du Québec
2022-2023

Cette publication
est rédigée par le



Québec

575, rue Jacques-Parizeau, bureau 300
Québec (Québec) G1R 2G4
Téléphone : 418 691-5900

Montréal

770, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1920
Montréal (Québec) H3A 1G1
Téléphone : 514 873-4184

Internet

Courriel : verificateur.general@vgq.qc.ca
Site Web : www.vgq.qc.ca

Suivez-nous sur les médias sociaux



Le rapport est disponible dans notre site Web.

Protection des droits de propriété intellectuelle du Vérificateur général du Québec

Quiconque peut, sans autorisation ni frais, mais à la condition de mentionner la source, reproduire sur quelque support que ce soit des extraits de ce document, sauf s'il le fait à des fins de commercialisation. Dans ce cas, une autorisation doit être obtenue auprès du Vérificateur général.

Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

ISSN 2563-6375 (version PDF)

ISBN 978-2-550-95879-6 (version PDF)



Québec, décembre 2023

Madame Nathalie Roy
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1A 1A3

Madame la Présidente,

Je vous transmets le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Vérificateur général du Québec.

Ce rapport fait état des résultats que nous avons obtenus en ce qui a trait aux objectifs de notre plan stratégique 2019-2023. Il fait aussi le point sur notre gestion des ressources et répond aux différentes exigences législatives et gouvernementales en vigueur. Enfin, il contient les états financiers audités de notre organisation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

La vérificatrice générale,

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice

FAITS SAILLANTS

2022-2023

60 % des cibles du plan stratégique atteintes

30 emplois
à l'extérieur de Québec
et de Montréal

307
employés réguliers

Audits d'états financiers
et d'autres informations
financières

220

Rapports d'audit
de performance déposés
à l'Assemblée nationale

11 incluant l'analyse détaillée
du rapport préélectoral 2022

Taux de rétention
du personnel

85,9 %



**Obtention
de la certification**
Entreprise en santé

FAITS SAILLANTS

des résultats du plan stratégique 2019-2023

72 %

des cibles atteintes au cours
des 4 dernières années

Employés en région

0 → 30



Audits de performance
dans lesquels **le commissaire
au développement durable
a formulé ses observations**

38 %

Recommandations
appliquées ou ayant
donné lieu à des progrès
satisfaisants

80 %

Des travaux
**plus visibles
et accessibles**



Taux de rétention
du personnel moyen

87 %

TABLE DES MATIÈRES

Message de la vérificatrice générale	8
Déclaration attestant la fiabilité des informations et des résultats	10
Rapport de validation	12

1 LA PRÉSENTATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Notre organisation	16
Notre mission	16
Notre mandat	16
Notre champ de compétence	17
Notre indépendance	18
Notre gestion des risques	18
Notre sondage auprès des comités d'audit	19
Nos collaborations professionnelles	19
Nos coopérations internationales	20

2 LES RÉSULTATS

Travaux d'audit	24
Dénonciations, contributions et plaintes	28
Plan stratégique : résultats 2022-2023	29

3 LES RESSOURCES

Ressources humaines	54
Ressources financières	57
Ressources informationnelles	61

4 LES AUTRES EXIGENCES

Développement durable	66
Accès à l'égalité en emploi	71
Divulgence d'actes répréhensibles	76
Accès aux documents et protection des renseignements personnels	77
Emploi et qualité de la langue française	80
Mesures relatives à l'indépendance, à la protection et à la sécurité de l'information	81

5 LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

Annexes	104
----------------------	------------

MESSAGE DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE



Je suis heureuse de vous présenter le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Vérificateur général. Ce rapport revêt une importance particulière, car il s'agit d'une quatrième et dernière reddition de comptes à propos de notre plan stratégique 2019-2023. C'est également le dernier plan stratégique dont je dresse le bilan dans le cadre de mon mandat chez le Vérificateur général. De plus, je suis particulièrement fière de la vision qui se dégage du Plan stratégique 2023-2027 que nous avons adopté au printemps 2023.

2019-2023 : des avancées majeures

Dès ma prise de fonction, j'ai eu à cœur d'accroître la présence de notre personnel partout dans la province; il s'agissait d'ailleurs de l'un des objectifs du Plan stratégique 2019-2023. Jusqu'à la fin de l'année 2019, nous avions des bureaux à Québec et à Montréal uniquement. Aujourd'hui, le personnel travaillant hors des bureaux de Québec et de Montréal représente environ 10 % de notre effectif. Cette vision avant-gardiste à l'époque nous a notamment permis de diminuer les répercussions sur notre organisation des enjeux de pénurie de main-d'œuvre.

De plus, nous avons réalisé des mandats à valeur ajoutée auprès des ministères et organismes, qui ont particulièrement bien adhéré aux recommandations que nous leur avons adressées. En moyenne, 80 % de ces recommandations déposées à l'Assemblée nationale ont été appliquées ou ont donné lieu à des progrès satisfaisants, ce qui s'est traduit par des retombées concrètes dans la bonne gestion des fonds publics.

Également, nous avons intensifié nos interventions porteuses de développement durable dans nos missions d'audit de performance tout au long des quatre dernières années. Cette pratique est maintenant bien ancrée dans nos habitudes.

Sur le plan de la diffusion de nos travaux, nous avons significativement amélioré leur visibilité et leur accessibilité, notamment au moyen de notre site Web et de notre présence accrue sur les médias sociaux, même si la cible de notoriété de l'organisation n'a pas été atteinte.

2022-2023 : une année remarquable en tous points

Cette ultime année de réalisation du Plan stratégique 2019-2023 correspond également à une période de concurrence et de pénurie de main-d'œuvre importante. Malgré tout, mon équipe a réalisé un travail rigoureux et de qualité qui nous a permis d'atteindre 60 % des cibles pour 2022-2023. Au cours de cette année, nous avons déposé à l'Assemblée nationale 11 rapports d'audit de performance, dont une analyse détaillée portant sur le Rapport préélectoral 2022, ainsi que 220 audits d'états financiers et d'autres informations financières.

De plus, le pourcentage de rapports d'audit de performance dans lesquels la commissaire au développement durable a formulé ses observations a largement dépassé la cible de 30 %, avec un taux de 43 %.

Depuis la pandémie, la gestion de la main-d'œuvre est un enjeu de plus en plus critique pour toutes les organisations québécoises. Nous avons d'ailleurs posé plusieurs gestes en réponse à ce défi. Nous offrons notamment un environnement de travail sain et mobilisant, propice au mieux-être des employés, ce qui nous a permis d'obtenir la certification Entreprise en santé en 2022. Ainsi, nous avons tout de même affiché un taux honorable de rétention du personnel de 85,9 %. Ces réalisations témoignent de notre engagement à incarner notre mission et à servir au mieux l'intérêt public.

La vérificatrice générale,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Québec, le 4 décembre 2023



DÉCLARATION ATTESTANT LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS ET DES RÉSULTATS

La fiabilité de l'information contenue dans le présent rapport annuel de gestion ainsi que celle des contrôles afférents relèvent de ma responsabilité.

À mon avis, le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Vérificateur général :

- ▶ décrit fidèlement sa mission, son champ de compétence, ses valeurs et ses orientations stratégiques;
- ▶ présente de façon conforme les objectifs, les indicateurs et les résultats qui leur sont associés, ainsi que les données sur l'utilisation des ressources.

Tout au long de l'année financière, des systèmes d'information et des mesures de contrôle fiables ont été utilisés pour assurer l'atteinte des objectifs et la gestion des risques auxquels l'organisation est exposée.

Les membres du comité exécutif du Vérificateur général ont également approuvé ce rapport annuel de gestion.

Je déclare donc que l'information contenue dans ce rapport est objective, exempte d'erreurs et vérifiable, et qu'elle correspond à la situation telle qu'elle se présentait au 31 mars 2023.

La vérificatrice générale,



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Québec, le 4 décembre 2023

Les membres du comité exécutif¹ :

Nathalie Desjardins
Directrice générale de l'administration

François Dubreuil, CRIA
Secrétaire général

Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint

Jacques Hébert, CPA
Vérificateur général adjoint

Janique Lambert, CPA auditrice
Commissaire au développement durable

Caroline Rivard, CPA auditrice
Vérificatrice générale adjointe

Christine Roy, CPA auditrice
Sous-vérificatrice générale

1. L'organigramme du Vérificateur général du Québec est présenté à l'annexe 1.

RAPPORT DE VALIDATION

Madame Guylaine Leclerc
Vérificatrice générale

J'ai procédé à l'examen des résultats, des explications et de l'information présentés dans le rapport annuel de gestion du Vérificateur général du Québec pour l'année 2022-2023, qui s'est terminée le 31 mars 2023, à l'exception des états financiers, dont la responsabilité de l'audit a été confiée au cabinet MDCB Comptables Professionnels Agréés S.E.N.C.

La responsabilité de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la divulgation de ces données incombe à la vérificatrice générale. Ma responsabilité consiste à évaluer le caractère plausible et la cohérence de l'information, en me basant sur les travaux que j'ai réalisés au cours de mon examen.

Mon examen est inspiré des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne. Mes travaux ont consisté à obtenir des renseignements et des pièces justificatives, à mettre en œuvre des procédés analytiques, à réviser des calculs et à discuter de l'information fournie. Cet examen ne constitue pas un audit.

Au terme de mon examen, je n'ai rien relevé qui me porte à croire que les résultats, les explications et l'information contenus dans le Rapport annuel de gestion 2022-2023 du Vérificateur général du Québec ne sont pas, dans tous leurs aspects significatifs, plausibles et cohérents.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Amadou Diallo', with a stylized flourish extending from the end.

Amadou Diallo, MBA
Québec, le 4 décembre 2023





LA PRÉSENTATION DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

NOTRE ORGANISATION

NOTRE MISSION

CONTRIBUER À UNE MEILLEURE GESTION DES FONDS PUBLICS

Le Vérificateur général contribue, par ses audits et ses autres travaux, à la saine gestion des ressources ainsi qu'au contrôle parlementaire, au bénéfice de la population québécoise. Il est au service exclusif de l'Assemblée nationale.

NOTRE MANDAT

Le Vérificateur général réalise des audits financiers, des audits de performance et des audits de conformité. De plus, il publie ses conclusions sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions présentées dans les rapports préélectoraux.

Audit financier

Par ses audits financiers, le Vérificateur général vise à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers et les informations financières qu'il vérifie sont exempts d'anomalies significatives. Ses audits financiers favorisent une reddition de comptes juste et transparente de la situation financière des entités auditées.

Audit de performance

Par ses audits de performance, le Vérificateur général veut s'assurer que les ressources sont employées de manière économique, efficiente et efficace. Sous l'autorité du Vérificateur général, la commissaire au développement durable réalise également des audits de performance ayant trait à l'application de la *Loi sur le développement durable*. De plus, elle fait part de ses constatations et de ses recommandations ayant trait au Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Audit de conformité

Le Vérificateur général porte une attention particulière à la conformité des opérations avec les lois, les règlements, les politiques et les directives. Ses audits de conformité s'intègrent généralement à ses audits financiers ou à ses audits de performance.

Rapport sur le rapport préélectoral

Le Vérificateur général publie un rapport de certification indiquant sa conclusion sur la plausibilité des hypothèses et des prévisions formulées dans le rapport préélectoral publié par le ministre des Finances avant chaque élection générale. Il publie aussi à ce moment une analyse détaillée du rapport préélectoral. Ces travaux visent à fournir un éclairage indépendant sur le cadre budgétaire du gouvernement.

Autres travaux

Audit particulier

Le gouvernement ou le Conseil du trésor peuvent confier au Vérificateur général le mandat de réaliser un audit sur toute matière qui est de sa compétence. L'Assemblée nationale peut également adopter une motion demandant au Vérificateur général d'effectuer un audit.

Commissions parlementaires

Le Vérificateur général apporte son soutien aux commissions parlementaires et, de façon plus particulière, à la Commission de l'administration publique, laquelle a notamment le mandat d'entendre des sous-ministres et des dirigeants d'organismes sur leur gestion administrative lorsqu'elle est signalée dans un rapport du Vérificateur général.

Chiffres clés pour 2022-2023	Descriptions
307	Effectif régulier du Vérificateur général au 31 mars 2023
38,5 M\$	Dépenses du Vérificateur général
220	Nombre d'audits financiers et d'audits d'autres informations financières
11	Nombre d'audits de performance courants et particuliers, et travaux sur le Rapport préélectoral 2022

NOTRE CHAMP DE COMPÉTENCE

En ce qui a trait à l'audit financier, le Vérificateur général peut auditer les organismes publics et les organismes du gouvernement qui sont définis dans la *Loi sur le vérificateur général*. Il peut aussi auditer, à sa convenance, les états financiers des établissements publics faisant partie des réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux.

Pour l'audit de performance, son champ de compétence englobe les entités concernées par l'audit financier, tous les organismes publics et tous les organismes du gouvernement qui ne produisent pas d'états financiers, ainsi que les bénéficiaires de subventions octroyées par ces entités et organismes. La décision d'entreprendre un audit de performance demeure à sa discrétion, sauf dans le cas de la Caisse de dépôt et placement du Québec, pour laquelle une entente avec le conseil d'administration doit être conclue.

Le Vérificateur général compte sur des équipes multidisciplinaires qui lui permettent de procéder à des audits auprès de ces nombreuses entités, dont les activités touchent divers secteurs.

NOTRE INDÉPENDANCE

La *Loi sur le vérificateur général* encadre les activités de l'organisation et assure son indépendance. À cet égard, son principal dirigeant est désigné par une motion présentée par le premier ministre, qui doit être adoptée par au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale. Le 26 février 2015, M^{me} Guylaine Leclerc a été désignée vérificatrice générale à l'unanimité. Son mandat, d'une durée de 10 ans, est non renouvelable.

NOTRE GESTION DES RISQUES

L'application de la politique de gestion intégrée des risques dont s'est doté le Vérificateur général est supervisée par le comité exécutif, qui est appuyé par le comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la gestion des risques. Les mesures de contrôle mises en œuvre visent notamment à assurer la continuité des activités d'audit et à protéger les actifs informationnels. Cette politique peut être consultée sur le site Web de l'organisation.

Le Vérificateur général a identifié neuf risques auxquels il est exposé, et il juge qu'il maîtrise six de ces risques adéquatement. Sa maîtrise des trois risques suivants est tolérable.

Les mesures d'atténuation de ces trois risques sont résumées ci-après :

- ▶ **Transformation numérique de l'audit non efficiente** : Des actions telles l'augmentation des effectifs spécialisés en analyse de données et l'acquisition de nouveaux outils informatiques sont en cours. De plus, un indicateur relatif à la transformation numérique a été ajouté dans le Plan stratégique 2023-2027 afin que l'organisation puisse bien suivre les progrès accomplis quant à la transformation numérique de ses audits.
- ▶ **Pénurie de ressources humaines compétentes pour appliquer la *Loi sur le vérificateur général*** : La pénurie de main-d'œuvre sévissait encore en 2022-2023 et a notamment poussé à la hausse les salaires offerts sur le marché de l'emploi aux auditeurs et aux stagiaires CPA. La compétitivité de l'offre du Vérificateur général s'en est trouvée diminuée. Ainsi, pourvoir des postes en audit a demandé des efforts importants et plusieurs postes sont demeurés vacants en fin d'année. En contrepartie, la nouvelle échelle salariale des conseillers du Vérificateur général de grade 1 continue pour le moment à porter fruit, puisque peu de départs de professionnels d'expérience en audit sont survenus depuis son implantation. C'est ce qui explique que ce risque demeure tolérable, bien que la situation soit fragile et nécessite un suivi serré.
- ▶ **Fuite ou divulgation non autorisée d'informations confidentielles** : Bien que l'organisation prenne des mesures pour contrôler le risque de fuite ou de divulgation non autorisée d'informations confidentielles pendant l'audit, la maîtrise de ce risque dépend aussi de l'engagement et de la collaboration des entités auditées ainsi que des tiers concernés.

NOTRE SONDAGE AUPRÈS DES COMITÉS D'AUDIT

Le Vérificateur général invite les comités d'audit des entités auditées, ou leur équivalent, à répondre à un sondage portant sur ses travaux et ses communications en audit financier. Cette invitation est transmise aux comités selon un cycle de trois ans, et les réponses reçues demeurent confidentielles. Le sondage comprend une vingtaine de questions regroupées sous quatre thèmes principaux :

- ▶ indépendance, objectivité et esprit critique;
- ▶ équipe de mission;
- ▶ communications et interactions;
- ▶ prestation des services.

Cette année, le Vérificateur général a demandé à 18 comités d'audit de participer au sondage. De ces 18 comités, 13 (72 %) ont répondu au sondage. Ces derniers ont attribué une cote moyenne de 4,8 sur 5 (96 %) à la question qui portait sur leur appréciation globale. Cette cote est supérieure à celle de 2021-2022, qui était de 90 %.

L'objectif de ce sondage est entre autres de voir des possibilités d'améliorer les façons de faire du Vérificateur général en audit financier. Compte tenu des résultats favorables obtenus, aucune action importante en ce sens n'a été entreprise en 2022-2023.

NOS COLLABORATIONS PROFESSIONNELLES

M^{me} Guylaine Leclerc, vérificatrice générale, a siégé au conseil d'administration de la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation jusqu'au 28 mars 2023. Cette fondation a pour mission d'encourager et de consolider l'audit de performance, la surveillance ainsi que la reddition de comptes dans le secteur public, au Canada et à l'étranger, grâce à la recherche, à l'éducation et au partage de connaissances. M^{me} Leclerc était aussi membre du Comité sur les risques, finances et audit de la fondation. Depuis le 1^{er} avril 2022, elle est membre du Conseil de surveillance de la normalisation comptable, une instance canadienne qui a pour mission de servir l'intérêt public en supervisant les activités du Conseil des normes comptables et du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

Par ailleurs, le Vérificateur général travaille en collaboration avec les autres vérificateurs législatifs du Canada en siégeant à différents comités du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL), dont le Comité de planification et de coordination. Le CCVL veille au partage d'information et soutient le développement continu de la méthodologie, des pratiques et de l'audit en tant que profession. De plus, M^{me} Christine Roy, sous-vérificatrice générale, est membre du Comité pour l'excellence des pratiques du CCVL; elle était présidente de ce comité jusqu'au 30 septembre 2022.

M^{me} Roy est aussi membre du conseil d'administration de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec. Plusieurs gestionnaires du Vérificateur général participent en outre à divers groupes de travail de l'Ordre.

NOS COOPÉRATIONS INTERNATIONALES

Le Vérificateur général partage son expertise avec plusieurs organisations d'autres pays qui sont vouées au contrôle des finances publiques.

Au cours de l'année 2022-2023, l'organisation a accueilli des délégations du Sénégal et de la France. Lors de ces visites, les délégués ont pu en apprendre davantage sur le Vérificateur général, la nature de ses interventions, le rôle du commissaire au développement durable ainsi que les relations entre l'organisation et la Commission de l'administration publique.

En collaboration avec l'ENAP, le Vérificateur général a entretenu des échanges avec le Mali et participé à une conférence virtuelle avec la Cour des comptes du Maroc. Il a également participé à une conférence virtuelle de l'Union francophone de l'audit interne.

Le Vérificateur général collabore aussi avec la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation (FCAR). En 2022-2023, il a participé à une formation diffusée à la Cour des comptes du Sénégal et fait une présentation de son tome de décembre 2022 à des auditeurs des bureaux des vérificateurs généraux fédéral, provinciaux et municipaux, ainsi qu'à des auditeurs internes. De plus, le Vérificateur général a reçu deux boursiers sénégalais par l'intermédiaire d'un programme de développement international administré par la FCAR.





LES RÉSULTATS

TRAVAUX D'AUDIT

Le Vérificateur général mène des travaux diversifiés en audit financier et en audit de performance. Le tableau 1 présente ses interventions au cours des trois dernières années. La nature de ces interventions est expliquée dans les pages qui suivent.

TABEAU 1 Interventions en audit réalisées au cours des trois dernières années

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Interventions en audit financier terminées au 31 mars			
Audits d'états financiers et d'autres informations financières ¹	220	219	207
Autres travaux	28	24	16
Rapport déposé à l'Assemblée nationale	1	1	1
Rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction	48	43	41
Interventions en audit de performance terminées au 30 juin²			
Audits courants, audits particuliers et travaux sur le rapport préélectoral 2022	11	16	14
Rapport sur le suivi des recommandations ³	1	1	0
Autres travaux	2	5	3

1. Ce nombre inclut les audits d'états financiers d'organismes du champ de compétence du Vérificateur général confiés à des cabinets comptables, mais supervisés par le Vérificateur général, soit un total de 36 interventions en 2022-2023 (40 en 2021-2022 et 46 en 2020-2021). Le détail de ces interventions est présenté à l'annexe 2.
2. Ces interventions font l'objet d'un dépôt à l'Assemblée nationale. Depuis 2019-2020, leur nombre annuel est établi sur la base du calendrier parlementaire, qui s'étend habituellement de juillet à juin. La liste de ces interventions est présentée à l'annexe 3. Pour des fins de simplification, elles regroupent tous les travaux majeurs ayant été réalisés au cours de la période en audit de performance, dont des travaux d'examen ou de conformité.
3. Le rapport sur le suivi des recommandations présente le bilan de l'application des recommandations de l'exercice précédent. Ainsi, le rapport déposé en 2022-2023 porte sur l'année 2021-2022.

AUDIT FINANCIER

Audits d'états financiers et d'autres informations financières

Le nombre d'audits financiers réalisés par le Vérificateur général dépend principalement de l'évolution de son champ de compétence, puisque la quasi-totalité de ceux-ci est prescrite par les lois en vigueur. De plus, un nombre d'heures important peut avoir été consacré durant une année à des audits qui sont comptés l'année suivante parce qu'ils se sont terminés après le 31 mars. Cette année, le nombre d'audits est demeuré stable par rapport à 2021-2022.

Il est à noter que certaines entités préparent plusieurs états financiers, ce qui implique la production d'autant de rapports d'audit. C'est le cas entre autres de la Caisse de dépôt et placement du Québec (77 interventions), de Retraite Québec (23 interventions) et de la Commission de la construction du Québec (12 interventions).

Opinions modifiées

Entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, le Vérificateur général a exprimé un total de neuf opinions modifiées dans ses rapports de l'auditeur indépendant portant sur les états financiers des entités de son champ de compétence. Parmi les neuf réserves formulées, trois étaient en lien avec la comptabilisation inadéquate des paiements de transfert. La liste des entités pour lesquelles le rapport de l'auditeur indépendant contient une opinion modifiée est présentée à l'annexe 4.

Autres travaux

Le Vérificateur général effectue annuellement d'autres travaux découlant de ses missions d'audit financier, par exemple des missions d'audit de services connexes dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux. En 2022-2023, le Vérificateur général a réalisé 28 interventions de cette nature. Leur nombre a augmenté cette année, puisque se sont notamment ajoutés des rapports d'attestation pour Hydro-Québec et des rapports sur des éléments relevés dans le cadre d'une mission d'audit de centres de services scolaires.

Rapport déposé à l'Assemblée nationale

En décembre 2022, la vérificatrice générale a présenté ses observations découlant des travaux d'audit des états financiers consolidés du gouvernement pour l'année 2021-2022 ainsi que sur d'autres éléments d'intérêt en lien avec les finances publiques de la province.

Rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction (suivi des recommandations en audit financier)

Le Vérificateur général a transmis 48 rapports aux responsables de la gouvernance et à la direction de différentes entités entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023. Sur les 48 rapports, 42 comportaient un suivi de recommandations formulées antérieurement. Le degré d'application des recommandations est resté stable, passant de 73 % en 2021-2022 à 71 % en 2022-2023. Le portrait de ces suivis est présenté au tableau 2.

TABEAU 2 Portrait du suivi des recommandations en audit financier¹

	2022-2023	2021-2022
Recommandations appliquées ² ou pour lesquelles les progrès sont satisfaisants ³	71 %	73 %
Nombre de recommandations ayant fait l'objet d'un suivi	116	113
Nombre de rapports comprenant un suivi des recommandations	42	34

1. Les résultats présentés dans le tableau proviennent des rapports transmis aux responsables de la gouvernance et à la direction de différentes entités à la suite de l'audit des états financiers de ces entités pour les exercices qui se sont clos en 2021 et en 2022. Notons que les recommandations rendues publiques dans les rapports déposés à l'Assemblée nationale, qui sont incluses dans le calcul des résultats de l'indicateur 1.4.1.1 du plan stratégique, ne sont pas présentées.
2. Une recommandation est jugée appliquée lorsque la mise en œuvre des correctifs est terminée et que les principales lacunes sont corrigées adéquatement.
3. Les progrès sont jugés satisfaisants lorsque la mise en place des correctifs est en cours et que ceux-ci devraient permettre de corriger les principales lacunes dans un délai raisonnable.

AUDIT DE PERFORMANCE

Audits courants, audits particuliers et travaux sur le rapport préélectoral 2022

En 2022-2023, le Vérificateur général a réalisé des travaux qui ont mené au dépôt à l'Assemblée nationale de 11 rapports, dont 3 rapports de la commissaire au développement durable. Un rapport a été déposé à l'été 2022, 4 à l'automne 2022 et 6 au printemps 2023. Ce nombre représente une diminution par rapport aux 16 rapports déposés en 2021-2022. Le nombre de rapports déposés à l'Assemblée nationale varie en fonction de la force de travail disponible, de l'envergure de chacun des mandats réalisés ainsi que des efforts qui doivent être consacrés à d'autres mandats en cours ou à d'autres types de travaux que l'organisation doit mener. Des informations sur ces aspects sont fournies ci-après.

Analyse détaillée du rapport préélectoral

Parmi les interventions considérées comme des travaux d'audit de performance, l'organisation compte la publication, en août 2022, d'un rapport intitulé *Analyse détaillée du Vérificateur général portant sur le rapport préélectoral 2022*, bien qu'il s'agisse d'un autre type de rapport. Ce rapport explique la conclusion que le Vérificateur général a présentée dans son rapport de certification du rapport préélectoral présenté à l'Assemblée nationale par le ministère des Finances.

Il s'agit d'une intervention d'envergure considérant l'ampleur du cadre financier du gouvernement. L'expertise du Vérificateur général à l'égard des finances publiques, des activités du gouvernement et du processus budgétaire, jumelée à celle des experts en économie qui l'assistent, lui ont permis de réaliser ces travaux malgré les courts délais impartis.

Suivi des recommandations en audit de performance

Les entités auditées produisent un plan d'action visant l'application des recommandations qui leur sont adressées. Dans un premier temps, le Vérificateur général analyse la qualité de ces plans afin de s'assurer que les actions prévues permettront de corriger les lacunes qui ont donné lieu aux recommandations. Par la suite, il fait le suivi de la mise en œuvre des plans et évalue si les lacunes ont été corrigées.

En 2022-2023, l'organisation a suivi 233 recommandations, dont 155 formulées par le Vérificateur général et 78 par la commissaire au développement durable.

Le rapport présentant ces travaux de suivi des recommandations est déposé à l'Assemblée nationale avec le présent rapport annuel de gestion.

Autres travaux

Au cours de l'exercice 2022-2023, le Vérificateur général a été invité à deux reprises en commission parlementaire lors de consultations particulières concernant des projets de loi. Les détails de ces participations sont présentés à l'annexe 3.

DÉNONCIATIONS, CONTRIBUTIONS ET PLAINTES

Le Vérificateur général est soucieux d'entendre les préoccupations des citoyennes et des citoyens à l'égard de l'appareil gouvernemental, afin de mieux orienter ses travaux. Il a également à cœur le respect des normes de contrôle de la qualité.

Ainsi, il souhaite favoriser la participation des gens du public en leur demandant de dénoncer des situations de mauvaise gestion dont ils ont connaissance et qui touchent les entités du champ de compétence du Vérificateur général, ainsi que celles qui semblent contraires aux politiques et aux directives de ces entités. Le Vérificateur général permet également aux citoyens et aux citoyennes d'apporter des contributions à ses travaux d'audit en transmettant de l'information ayant trait aux audits en cours.

Au cours de l'exercice 2022-2023, le Vérificateur général a traité 129 dénonciations et contributions, comparativement à 159 en 2021-2022, et il n'a reçu aucune plainte de nature professionnelle.

Les formulaires électroniques servant à effectuer une dénonciation, à contribuer à un audit ou à formuler une plainte constituent le principal moyen de communication utilisé (70 %). Cette façon de faire, implantée en 2017-2018, s'avère accessible et efficiente. Quant aux dénonciations, 98 % de celles qui avaient été traitées au 31 mars 2023 l'ont été en moins de 90 jours (99 % pour l'année 2021-2022).

L'annexe 5 présente les décisions prises à l'égard de chacune des dénonciations et des contributions traitées ces deux dernières années. Ce sont 47 % des dénonciations et des contributions qui ont été considérées comme recevables en 2022-2023. Parmi celles-ci, 7 dénonciations ont été ajoutées à notre banque de projets et 38 dénonciations, incluant 28 contributions, ont été prises en compte dans les travaux déjà planifiés ou en cours.

PLAN STRATÉGIQUE : RÉSULTATS 2022-2023

Les actions menées par le Vérificateur général au cours de l'année 2022-2023 ainsi que les résultats cumulatifs de l'ensemble des quatre années du plan stratégique sont présentés ci-après.

Ce plan s'articule autour de deux orientations :

- ▶ Agir pour un maximum d'impact;
- ▶ Être reconnu pour sa gestion axée sur la personne et pour sa performance.

Pour l'année 2022-2023, le Vérificateur général a atteint 60 % des cibles qu'il s'était fixées (15 sur 25). Pour l'ensemble des quatre années du plan stratégique, il en a atteint 72 % (65 sur 90).

La majorité des cibles annuelles ont été atteintes plusieurs fois au cours des quatre années. Toutefois, pour deux indicateurs, les cibles n'ont pas été atteintes pendant toute la durée du plan stratégique. Il s'agit du pourcentage de postes pourvus et du nombre d'employés ayant effectué plus d'un type de mandat au cours d'une année. Pour le premier indicateur, cela découle de la concurrence vive qui prévaut actuellement sur le marché de l'emploi dans les domaines pour lesquels notre personnel est qualifié. La mise en place de plusieurs mesures pour favoriser le recrutement et la rétention du personnel n'a pas donné les résultats escomptés. Quant à l'indicateur concernant la mobilité de nos employés à l'interne, les cibles annuelles n'ont pas été atteintes entre autres parce qu'il y avait un nombre moins important que prévu de personnes désirant changer de spécialisation.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS 2022-2023 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

ENJEU 1 : DES TRAVAUX SIGNIFICATIFS TANT POUR LES PARLEMENTAIRES QUE POUR LA POPULATION

				Résultats			
				2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023				
ORIENTATION 1 – AGIR POUR UN MAXIMUM D'IMPACT							
AXE 1.1 : Des mandats à haute valeur ajoutée							
1.1.1 Réaliser des mandats porteurs	1. Nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale	15 rapports	11 rapports	✗	✓	✓	✗
	2. Pourcentage des rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale qui portent sur la prestation de services directs à la population	30 %	36 %	✓	✓	✓	✓
	3. Nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale qui portent sur les technologies de l'information	1 rapport	Aucun rapport	✗	✓	✓	✓
	4. Nombre de missions d'audit financier réalisées dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux	6 missions	6 missions	✓	✓	✓	✓
AXE 1.2 : Des interventions porteuses de développement durable							
1.2.1 Intégrer davantage le développement durable dans les missions d'audit de performance	1. Pourcentage de rapports d'audit de performance dans lesquels le commissaire au développement durable formule ses observations, excluant ses propres rapports	30 %	43 %	✓	✓	✓	✓
1.2.2 Accroître l'impact du commissaire au développement durable sur les pratiques de l'administration publique	1. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les modes d'intervention du commissaire au développement durable	Déploiement du plan d'action à compter de 2020-2021	Plan d'action déployé	✓	✓	✓	✓
	2. Dépôt à l'Assemblée nationale d'un rapport de vigie sur l'élaboration de la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable	1 rapport par année d'ici la publication de la stratégie	1 rapport	✓	✓	✓	✓

✓ Cible atteinte ✗ Cible non atteinte ● s. o. (sans objet)

				Résultats			
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
AXE 1.3 : Des travaux visibles et accessibles							
1.3.1 Mieux communiquer les résultats de nos travaux	1. Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication visant à augmenter la visibilité et l'accessibilité des travaux du Vérificateur général	Déploiement du plan à compter de 2020-2021	Phase 3 déployée	✓	✓	✓	✓
1.3.2 Augmenter la notoriété du Vérificateur général	1. Pourcentage de la population qui connaît la raison d'être du Vérificateur général	Augmentation de 5 % par rapport à 2019-2020 d'ici le 31 mars 2023	Augmentation de 3 %	✗	•	•	•
AXE 1.4 : Des interventions qui suscitent des actions concrètes							
1.4.1 Renforcer l'application de nos recommandations	1. Pourcentage des recommandations à l'Assemblée nationale appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants en audit financier et en audit de performance	80 %	81 %	✓	✗	✓	✓
	2. Pourcentage des comités d'audit ou des conseils d'administration concernés par les rapports d'audit de performance qui sont rencontrés à ce sujet	60 %	67 %	✓	✓	✓	•
1.4.2 Contribuer à une meilleure reddition de comptes des finances publiques	1. Audition par une commission parlementaire concernant les états financiers consolidés du gouvernement en présence du Vérificateur général	1 audition	Aucune audition	✗	✗	✗	•

✓ Cible atteinte ✗ Cible non atteinte • s. o. (sans objet)

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION QUI SE DISTINGUE PAR SON EXCELLENCE

				Résultats			
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
ORIENTATION 2 – ÊTRE RECONNUS POUR NOTRE GESTION AXÉE SUR LA PERSONNE ET POUR NOTRE PERFORMANCE							
AXE 2.1 : Les employés au cœur de notre organisation							
2.1.1 Miser sur des ressources qualifiées en nombre suffisant	1. Taux de rétention du personnel	88 %	85,9 %	✗	✗	✓	✗
	2. Pourcentage des postes pourvus	Moyenne de 95 %	89,8 %	✗	✗	✗	✗
	3. Pourcentage des missions d'audit financier données en impartition pour lesquelles le Vérificateur général assume les frais	Diminution de 40 % par rapport à 2018-2019	Diminution de 40 %	✓	✓	✗	•
	4. Nombre d'employés ayant effectué plus d'un type de mandat au cours d'une année	Augmentation de 20 % par rapport à 2018-2019	Diminution de 21 %	✗	✗	✗	✗
2.1.2 Miser sur le talent des régions	1. Réalisation d'un projet pilote pour l'embauche d'employés qui travaillent dans des bureaux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec	Cible atteinte en 2020-2021	s. o.	•	•	✓	✓
	2. Nombre d'employés travaillant dans des bureaux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec	De 12 à 15 employés	30 employés	✓	✓	•	•
2.1.3 Offrir un environnement de travail sain et mobilisant	1. Pourcentage de mobilisation du personnel permettant de maintenir la certification Employeur remarquable	Aucune cible en 2022-2023	s. o.	•	✓	•	✓
	2. Certification Entreprise en santé	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023	Certification obtenue le 20 décembre 2022	✓	•	•	•

✓ Cible atteinte ✗ Cible non atteinte • s. o. (sans objet)

				Résultats			
Objectifs	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	2022-2023	2021-2022	2020-2021	2019-2020
AXE 2.2 : Des pratiques qui allient qualité et innovation							
2.2.1 Maintenir un haut standard de qualité	1. Pourcentage des missions d'audit évaluées répondant aux normes de certification	100 %	100 %	✓	✓	✓	✓
2.2.2 Innover dans nos pratiques pour favoriser une plus grande efficience	1. Pourcentage des missions d'audit financier réalisées selon la nouvelle méthodologie	Aucune cible en 2022-2023	s. o.	•	•	✓	•
	2. Pourcentage d'heures investies dans les missions d'audit financier réalisées selon la nouvelle méthodologie	Réduction de 10 % par rapport à 2018-2019	Réduction de 3 %	✗	✗	•	•
	3. Pourcentage des missions d'audit de performance réalisées en 3 000 heures ou moins	30 %	Aucune mission	✗	✗	✓	•
	4. Pourcentage des missions d'audit de performance utilisant les techniques d'audit assistées par ordinateur	90 %	73 %	✗	✓	✓	✓
	5. Nombre de missions d'audit financier pour lesquelles une révision de la stratégie des techniques d'audit assistées par ordinateur est effectuée	5 missions	6 missions	✓	✓	✓	•
	6. Nombre de processus, de méthodes et d'outils faisant l'objet d'une révision et d'un plan d'action, le cas échéant	2	3	✓	✓	✓	✓
2.2.3 Viser un environnement sans papier	1. Quantité de papier consommée	Réduction de 50 % par rapport à 2018-2019	Réduction de 73 %	✓	✓	✓	✓

✓ Cible atteinte ✗ Cible non atteinte • s. o. (sans objet)

RÉSULTATS DÉTAILLÉS 2022-2023 RELATIFS AUX ENGAGEMENTS DU PLAN STRATÉGIQUE 2019-2023

ENJEU 1 : DES TRAVAUX SIGNIFICATIFS TANT POUR LES PARLEMENTAIRES QUE POUR LA POPULATION

ORIENTATION 1 – AGIR POUR UN MAXIMUM D'IMPACT

AXE 1.1 : Des mandats à haute valeur ajoutée

Objectif 1.1.1
Réaliser
des mandats
porteurs

INDICATEUR 1
Nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée
nationale

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	13	14	15	15
Résultats	10	14	16	11
	Cible non atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible non atteinte

Le Vérificateur général a déposé 11 rapports à l'Assemblée nationale en 2022-2023 (tableau 1).

Ainsi, la cible n'a pas été atteinte. Cette diminution du nombre de rapports en 2022-2023 s'explique notamment par la diminution de la force de travail disponible pour l'audit de performance. Le tableau 11 fournit plus de détails à ce sujet.

La liste des rapports déposés est présentée à l'annexe 3.

Pour des fins de simplification, les travaux se trouvant dans la section Audit de performance regroupent tous les travaux majeurs ayant été réalisés, dont des travaux d'examen ou de conformité.

INDICATEUR 2
Pourcentage des rapports d'audit de performance déposés à
l'Assemblée nationale qui portent sur la prestation de services directs
à la population

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	30 %	30 %	30 %	30 %
Résultats	40 %	57 %	31 %	36 %
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Le Vérificateur général voit à ce qu'un pourcentage de ses audits de performance porte sur des services offerts directement à la population. En 2022-2023, la cible, fixée à 30 % de ses audits, a été atteinte. En effet, 4 des 11 rapports déposés dans l'année répondaient à ce critère, soit 36 % de ceux-ci.

Il s'agit des rapports suivants :

- ▶ *Allocation famille : suppléments pour enfant handicapé;*
- ▶ *Enseignement à distance durant la pandémie de COVID-19;*
- ▶ *Personnel enseignant : recrutement, rétention et qualité de l'enseignement;*
- ▶ *Santé mentale : efficacité du continuum de soins et de services pour les usagers ayant des troubles mentaux graves.*

INDICATEUR 3

Nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale qui portent sur les technologies de l'information

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1	1	1	1
Résultats	1	1	1	0
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible non atteinte

Le Vérificateur général s'est fixé pour objectif de réaliser chaque année au moins une mission d'audit de performance dont la portée ou l'orientation vise un aspect de la gestion des technologies de l'information (ex. : sécurité, gouvernance, gestion des risques ou gestion de projets informatiques).

Aucun rapport portant sur les technologies de l'information n'ayant été publié en 2022-2023, la cible n'a pas été atteinte. La difficulté de pourvoir certains postes clés pour réaliser ces travaux explique notamment qu'un tel mandat n'ait pu être réalisé au cours de l'année. Une mission d'importance portant sur la protection des renseignements personnels numériques était toutefois en cours de réalisation durant l'année.

INDICATEUR 4

Nombre de missions d'audit financier réalisées dans les réseaux de l'éducation et de la santé et des services sociaux

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	6	6	6	6
Résultats	6	6	6	6
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

S'il le juge opportun, le Vérificateur général peut auditer les états financiers des établissements publics des réseaux de l'éducation ou de la santé et des services sociaux.

Pour 2022-2023, il s'est fixé pour cible d'auditer les états financiers de six de ces établissements. La cible a été atteinte avec la réalisation des missions d'audit financier dans les six établissements suivants :

- ▶ Centre de services scolaire de Portneuf;
- ▶ Centre de services scolaire des Patriotes;
- ▶ Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu;
- ▶ Institut de cardiologie de Montréal;
- ▶ Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval;
- ▶ Université du Québec à Rimouski.

AXE 1.2 : Des interventions porteuses de développement durable

Objectif 1.2.1 **Intégrer davantage** **le développement** **durable dans les** **missions d'audit** **de performance**

INDICATEUR 1

Pourcentage de rapports d'audit de performance dans lesquels le commissaire au développement durable formule ses observations, excluant ses propres rapports

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	30 %	30 %	30 %	30 %
Résultats	57 %	30 %	31 %	43 %
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Au cours de l'exercice 2022-2023, la commissaire au développement durable a pu formuler ses observations dans 3 des 7 rapports d'audit de performance du Vérificateur général qui ne relevaient pas directement d'elle, soit dans 43 % de ces rapports. Il s'agit des suivants :

- ▶ *Enseignement à distance durant la pandémie de COVID-19;*
- ▶ *Personnel enseignant : recrutement, rétention et qualité de l'enseignement;*
- ▶ *Santé mentale : efficacité du continuum de soins et de services pour les usagers ayant des troubles mentaux graves.*

Le rapport du Vérificateur général sur le rapport préélectoral n'est pas inclus dans le calcul de cet indicateur en raison de la nature particulière de ce mandat.

Objectif 1.2.2
**Accroître l'impact
du commissaire
au développement
durable sur
les pratiques de
l'administration
publique**

INDICATEUR 1

Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les modes d'intervention du commissaire au développement durable

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Dépôt d'un plan d'action d'ici le 31 mars 2020	Déploiement du plan d'action à compter de 2020-2021	Déploiement du plan d'action à compter de 2020-2021	Déploiement du plan d'action à compter de 2020-2021
Résultats	Plan d'action déposé en mars 2020	Plan d'action déployé	Plan d'action déployé	Plan d'action déployé
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

En 2019-2020, l'organisation a mené une réflexion sur les modes d'intervention du commissaire au développement durable. Un rapport a été produit à la suite de cette réflexion, et un plan d'action a été approuvé par le comité exécutif du Vérificateur général.

Le plan d'action, qui comporte six actions principales, dont une qui se décline en cinq sous-actions, a été mis en œuvre selon l'échéancier prévu. Le commissaire au développement durable devait notamment se concentrer davantage sur les enjeux environnementaux, ce que l'actuelle commissaire a fait en 2022-2023 avec la publication de deux rapports d'audit de performance portant sur de tels enjeux, soit les suivants :

- ▶ *Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières;*
- ▶ *Conservation des milieux humides et hydriques.*

En outre, plusieurs actions qui visaient à ce que la commissaire soit plus présente auprès de l'administration publique québécoise et des parlementaires ainsi que dans l'espace public ont été réalisées au cours de l'année.

INDICATEUR 2

Dépôt à l'Assemblée nationale d'un rapport de vigie sur l'élaboration de la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	1 rapport par année d'ici la publication de la stratégie	1 rapport par année d'ici la publication de la stratégie	1 rapport par année d'ici la publication de la stratégie	1 rapport par année d'ici la publication de la stratégie
Résultats	2 rapports	1 rapport	1 rapport	1 rapport
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Le 1^{er} février 2023, la commissaire au développement durable a participé aux auditions particulières tenues par la Commission des transports et de l'environnement concernant le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028. Elle a déposé un mémoire qui contient huit observations concernant des aspects sur lesquels la commissaire et ses prédécesseurs ont exprimé des préoccupations depuis 2019. Le mémoire est annexé au rapport que la commissaire a déposé à l'Assemblée nationale en avril 2023.

AXE 1.3 : Des travaux visibles et accessibles

Objectif 1.3.1 Mieux communiquer les résultats de nos travaux

INDICATEUR 1

Élaboration et mise en œuvre d'un plan de communication visant à augmenter la visibilité et l'accessibilité des travaux du Vérificateur général

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Dépôt d'un plan d'ici le 31 mars 2020	Déploiement du plan à compter de 2020-2021	Déploiement du plan à compter de 2020-2021	Déploiement du plan à compter de 2020-2021
Résultats	Plan déposé en février 2020	Phase 1 déployée en majeure partie	Phase 2 déployée en majeure partie	Phase 3 déployée
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Le Vérificateur général vise à être une référence pour les parlementaires et la population. Pour concrétiser cette vision, il s’est donné pour objectif de mieux communiquer les résultats de ses travaux en mettant en œuvre un plan de communication pour notamment augmenter sa visibilité.

Durant cette troisième année du déploiement du plan de communication, une stratégie média a été mise en œuvre notamment pour améliorer la visibilité du Vérificateur général dans toutes les régions. De plus, les plateformes numériques de l’organisation (site Web et réseaux sociaux) ont été redynamisées et les efforts pour continuer le virage numérique dans le domaine des relations publiques ont été accentués. Ces efforts se sont traduits par des résultats tangibles, comme une augmentation importante du nombre de visiteurs du site Web, qui est passé de 4 200 à 23 800 entre le 31 mars 2021 et le 31 mars 2023.

Objectif 1.3.2
Augmenter la notoriété du Vérificateur général

INDICATEUR 1
Pourcentage de la population qui connaît la raison d’être du Vérificateur général

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Année de référence	Augmentation de 5 % par rapport à 2019-2020 d’ici le 31 mars 2023	Augmentation de 5 % par rapport à 2019-2020 d’ici le 31 mars 2023	Augmentation de 5 % par rapport à 2019-2020 d’ici le 31 mars 2023
Résultats				Augmentation de 3 %
	S. O.	S. O.	S. O.	Cible non atteinte

Un sondage Web réalisé en 2019-2020 a permis de connaître le taux de notoriété du Vérificateur général, qui s’élevait alors à 66 %. Le résultat obtenu a servi de référence pour calculer l’atteinte de la cible en 2022-2023. Un deuxième sondage Web réalisé en 2022-2023 montre un taux de notoriété du Vérificateur général de 69 % au 1^{er} mars 2023.

Objectif 1.4.1
Renforcer
l'application de nos
recommandations

INDICATEUR 1

Pourcentage des recommandations à l'Assemblée nationale appliquées ou ayant donné lieu à des progrès satisfaisants en audit financier et en audit de performance

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	75 %	80 %	80 %
Résultats	77 %	82 %	78 %	81 %
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible non atteinte	Cible atteinte

Cet indicateur rend compte des résultats des suivis effectués par le Vérificateur général à l'égard de l'application des recommandations qu'il a formulées à la suite d'audits de performance, d'audits financiers et d'autres travaux présentés à l'Assemblée nationale.

Le pourcentage des recommandations qui ont été appliquées ou qui ont donné lieu à des progrès satisfaisants en 2022-2023 s'est élevé à 81 %, ce qui est légèrement supérieur à la cible. Les résultats des travaux de suivi des recommandations du Vérificateur général et de la commissaire au développement durable sont présentés dans un rapport distinct déposé à l'Assemblée nationale avec le présent rapport annuel de gestion.

INDICATEUR 2

Pourcentage des comités d'audit ou des conseils d'administration concernés par les rapports d'audit de performance qui sont rencontrés à ce sujet

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	60 %	60 %	60 %
Résultats		67 %	80 %	67 %
	s. o.	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Le Vérificateur général s'est donné pour objectif de rencontrer les comités d'audit ou les conseils d'administration des entités ayant fait l'objet d'un audit de performance, afin de favoriser l'application de ses recommandations.

Cet objectif vise seulement les entités dont la loi constitutive prévoit la création d'un comité d'audit ou d'un conseil d'administration. Parmi les entités concernées par les 13 rapports publiés entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023, 15 avaient un comité d'audit ou un conseil d'administration, et 10 d'entre eux ont été rencontrés par le Vérificateur général (67 %). Ainsi, la cible de 60 % a été atteinte.

Objectif 1.4.2
**Contribuer à une
meilleure reddition
de comptes des
finances publiques**

INDICATEUR 1

Audition par une commission parlementaire concernant les états financiers consolidés du gouvernement en présence du Vérificateur général

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	1	1	1
Résultats		0	0	0
	s. o.	Cible non atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte

Au cours des dernières années, des échanges entre la Commission de l'administration publique et le Vérificateur général ont eu lieu à propos de l'opportunité d'examiner les états financiers consolidés du gouvernement lors d'une commission parlementaire. Le Vérificateur général suivra de près l'évolution de ce dossier, puisqu'un tel examen contribuerait à un renforcement du contrôle parlementaire sur les fonds publics. Soulignons qu'un examen des comptes publics par un comité a lieu dans plusieurs autres provinces ainsi qu'au gouvernement fédéral.

ENJEU 2 : UNE ORGANISATION QUI SE DISTINGUE PAR SON EXCELLENCE

ORIENTATION 2 – ÊTRE RECONNUS POUR NOTRE GESTION AXÉE SUR LA PERSONNE ET POUR NOTRE PERFORMANCE

AXE 2.1 : Les employés au cœur de notre organisation

Objectif 2.1.1 Miser sur des ressources qualifiées en nombre suffisant

INDICATEUR 1 Taux de rétention du personnel

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	88 %	88 %	88 %	88 %
Résultats	85,5 %	89,7 %	87,5 %	85,9 %
	Cible non atteinte	Cible atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte

En 2022-2023, le taux de rétention du personnel du Vérificateur général s'est élevé à 85,9 %, ce qui représente une légère diminution par rapport à 2021-2022 (87,5 %).

Contrairement aux départs liés à la retraite, le nombre de démissions et de mutations a légèrement augmenté par rapport à l'an dernier (tableau 3).

TABLEAU 3 Départs volontaires au cours des deux dernières années

	2022-2023		2021-2022	
	Nbre	%	Nbre	%
Démissions	18	41,9	15	39,5
Départs à la retraite	3	7,0	4	10,5
Mutations	22	51,1	19	50,0
Total	43	100	38	100

La concurrence avec les organisations hors fonction publique et les entreprises privées se fait de plus en plus ressentir, comme en témoigne l'augmentation du pourcentage de démissions depuis deux ans. Toujours dans l'optique d'assurer la fidélisation de son personnel, l'organisation réalise différentes actions afin de favoriser le mieux-être au travail. Elle a par exemple mis en œuvre un plan d'action en matière de santé et de mieux-être au travail, qui lui a d'ailleurs permis d'obtenir la certification Entreprise en santé.

De plus, les efforts de l'organisation en matière de développement des compétences et plus spécifiquement de préparation de la relève de gestion ont été poursuivis. Une première cohorte de professionnels aspirant à des fonctions de gestionnaires a été formée à l'automne 2022.

Enfin, la politique concernant le télétravail a été remplacée le 1^{er} janvier 2023 par une politique concernant l'organisation du travail en mode hybride, qui favorise davantage de flexibilité et est mieux adaptée au contexte organisationnel actuel.

INDICATEUR 2

Pourcentage des postes pourvus

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Moyenne annuelle : 95 %	Moyenne annuelle : 95 %	Moyenne annuelle : 95 %	Moyenne annuelle : 95 %
Résultats	92,3 %	91,8 %	91,8 %	89,8 %
	Cible non atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte

Le pourcentage de postes pourvus, calculé sur le nombre de postes autorisés, reste en deçà de la cible cette année.

Le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre et de sa mouvance accrue sur le marché de l'emploi demeure un enjeu de taille. Bien que le nouveau processus de sélection ait permis d'être plus agile dans la publication des offres d'emploi, des difficultés de recrutement se présentent désormais dans la plupart des secteurs d'activité.

L'organisation poursuit ses efforts afin d'attirer des candidats qui répondent aux profils recherchés. Ainsi, elle bonifie sa présence sur les réseaux sociaux professionnels et les utilise comme véhicule de promotion des emplois qu'elle offre. Le Vérificateur général a également participé à plusieurs activités de promotion des emplois en 2022-2023. De plus, une nouvelle stratégie d'attraction sera déployée et mise en œuvre au cours des prochaines années.

INDICATEUR 3

Pourcentage des missions d'audit financier données en impartition pour lesquelles le Vérificateur général assume les frais

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Diminution par rapport à 2018-2019 : aucune	Diminution par rapport à 2018-2019 : 10 %	Diminution par rapport à 2018-2019 : 20 %	Diminution par rapport à 2018-2019 : 40 %
Résultats		5 %	30 %	40 %
	s. o.	Cible non atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

En 2022-2023, le Vérificateur général a repris 2 missions d'audit financier qui étaient auparavant confiées en impartition à des cabinets comptables, ce qui porte à 8 le nombre total des missions reprises depuis 2018-2019, soit 40 % des 20 missions pour lesquelles il assumait les honoraires. La cible a donc été atteinte.

De plus, 2 de ces 20 missions ont été annulées en raison de la fusion de 2 entités et de la dissolution d'une autre entité. Par conséquent, en 2022-2023, il n'y a plus que 10 missions d'audit financier en impartition pour lesquelles le Vérificateur général paie des honoraires à des cabinets comptables.

INDICATEUR 4

Nombre d'employés ayant effectué plus d'un type de mandat au cours d'une année

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Augmentation par rapport à 2018-2019 : 5 %	Augmentation par rapport à 2018-2019 : 10 %	Augmentation par rapport à 2018-2019 : 15 %	Augmentation par rapport à 2018-2019 : 20 %
Résultats	Baisse de 7 %	Augmentation de 5 %	Baisse de 16 %	Baisse de 21 %
	Cible non atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte

Le Vérificateur général mise sur la mobilité de son personnel en audit afin de s'assurer d'avoir des ressources qualifiées en nombre suffisant pour remplir ses mandats diversifiés.

Cette mobilité permet aussi à son personnel de relever de nouveaux défis au sein de l'organisation. Les différents mandats concernent aussi bien l'audit de performance, l'audit financier, l'audit informatique, l'examen du rapport préélectoral et les services-conseils en audit de performance et en audit financier que des fonctions dans l'administration.

En 2022-2023, 34 employés ont effectué plus d'un type de mandat. Cela représente 2 personnes de moins qu'en 2021-2022. Par rapport à l'année de référence 2018-2019, il y a donc eu une diminution de 21 % (9 personnes), alors que la cible était une augmentation de 20 %. Il aurait fallu que 18 personnes de plus effectuent plus d'un type de mandat pour atteindre la cible.

Divers facteurs peuvent influencer la mobilité du personnel, notamment les exigences opérationnelles des missions ainsi que le désir ou non d'effectuer d'autres types de travaux. Depuis 2018-2019, des employés ont changé de spécialisation dans notre organisation grâce à cette possibilité de mobilité, ce qui a contribué à améliorer la rétention du personnel.

Objectif 2.1.2

Miser sur le talent des régions

INDICATEUR 1

Réalisation d'un projet pilote pour l'embauche d'employés qui travaillent dans des bureaux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Dépôt d'une étude de faisabilité	Dépôt du bilan du projet pilote	Aucune cible	Aucune cible
Résultats	Étude déposée en mars 2020	Bilan déposé en février 2021		
	Cible atteinte	Cible atteinte	s. o.	s. o.

Pour répondre à son besoin de main-d'œuvre tout en contribuant au développement de l'ensemble du Québec, le Vérificateur général désirait, avec ce projet pilote, explorer la possibilité d'embaucher des employés qui travailleraient ailleurs que dans ses bureaux de Montréal et de Québec. La cible a été atteinte en 2020-2021 comme souhaité.

INDICATEUR 2

Nombre d'employés travaillant dans des bureaux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	Aucune cible	En fonction du bilan du projet pilote : de 10 à 12 employés	En fonction du bilan du projet pilote : de 12 à 15 employés
Résultats			21	30
	s. o.	s. o.	Cible atteinte	Cible atteinte

Au 31 mars 2023, le Vérificateur général comptait 30 employés travaillant dans des régions autres que celles de Montréal et de Québec, soit 2 personnes dans le Bas-Saint-Laurent, 6 au Saguenay-Lac-Saint-Jean, 11 en Mauricie, 6 au Centre-du-Québec et 5 en Estrie.

Depuis janvier 2023, chacun des postes disponibles, sauf exception, est affiché dans toutes les régions du Québec. En effet, depuis cette date, l'entrée en vigueur de la nouvelle politique concernant l'organisation du travail en mode hybride du Vérificateur général lui accorde plus de flexibilité pour l'embauche de personnel dans toutes les régions du Québec.

Au cours des prochaines années, l'organisation entend poursuivre ses démarches afin d'embaucher des employés dans d'autres régions et compte également déployer des efforts de recrutement pour accueillir des stagiaires en comptabilité dans les différentes régions du Québec.

Objectif 2.1.3 Offrir un environnement de travail sain et mobilisant

INDICATEUR 1

Pourcentage de mobilisation du personnel permettant de maintenir la certification Employeur remarquable

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	Aucune cible	75 %	Aucune cible
Résultats	79 %		82 %	
	Cible atteinte	s. o.	Cible atteinte	s. o.

En 2021-2022, le personnel du Vérificateur général a été invité à répondre à un sondage conçu pour évaluer la qualité des pratiques de gestion au sein de l'organisation. D'après les résultats obtenus, le taux de mobilisation de son personnel était alors de 82 %.

Ce résultat a permis à l'organisation de conserver la certification Employeur remarquable décernée par le Bureau de normalisation du Québec en 2017.

Un tel sondage est réalisé tous les deux ans. Le prochain sera réalisé en 2023-2024. C'est pourquoi il n'y avait pas de cible pour l'exercice 2022-2023.

INDICATEUR 2

Certification Entreprise en santé

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023
Résultats				Certification obtenue le 20 décembre 2022
	s. o.	s. o.	s. o.	Cible atteinte

À la suite d'un audit initial, le Bureau de normalisation du Québec a accordé la certification Entreprise en santé au Vérificateur général le 20 décembre 2022.

Tout au long de l'année 2022-2023, l'organisation a mis en place différentes mesures visant à favoriser la santé et le mieux-être du personnel. Par exemple, un guide de gestion des absences et de réintégration au travail a été produit à l'intention de l'ensemble des employés. Des midis-conférences sur la santé et le mieux-être ont également eu lieu. De plus, pour faire suite au plan d'action en matière de santé et de mieux-être au travail déployé en 2021-2022, il y a eu une évaluation des différentes actions mises en œuvre. Dans l'ensemble, les membres du personnel se sont dits satisfaits de ces actions.

AXE 2.2 : Des pratiques qui allient qualité et innovation

Objectif 2.2.1
Maintenir un haut
standard de qualité

INDICATEUR 1
Pourcentage des missions d'audit évaluées répondant aux normes
de certification

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	100 %	100 %	100 %	100 %
Résultats	100 %	100 %	100 %	100 %
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

La qualité des travaux demeure un élément fondamental pour le Vérificateur général, puisque sa crédibilité y est directement liée. Afin de maintenir cette qualité, l'organisation vise à ce que tous ses travaux respectent les exigences des organismes de normalisation. Outre la révision a priori des états financiers et des consultations, la gestion de la qualité repose notamment sur une revue qui fournit une évaluation objective des jugements importants portés par l'équipe d'audit et des conclusions tirées aux fins de la production d'un rapport.

Chaque année, un certain nombre de missions d'audit financier et d'audit de performance sont donc examinées une fois qu'elles sont complétées, soit à l'interne, soit par des partenaires ou des consultants. Tous les examens d'assurance qualité a posteriori réalisés en 2022-2023 ont conclu que les missions d'audit avaient été effectuées en conformité avec les normes d'audit généralement reconnues.

Objectif 2.2.2
Innover dans nos pratiques pour favoriser une plus grande efficience

INDICATEUR 1

Pourcentage des missions d'audit financier réalisées selon la nouvelle méthodologie

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	100 % d'ici le 31 mars 2021	100 % d'ici le 31 mars 2021	Aucune cible	Aucune cible
Résultats		100 %		
	s. o.	Cible atteinte	s. o.	s. o.

La cible ayant été atteinte en 2020-2021, il n'y avait aucune cible pour l'exercice 2022-2023.

INDICATEUR 2

Pourcentage d'heures investies dans les missions d'audit financier réalisées selon la nouvelle méthodologie

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	Aucune cible	Réduction par rapport à 2018-2019 : 5 %	Réduction par rapport à 2018-2019 : 10 %
Résultats			Diminution de 3 %	Diminution de 3 %
	s. o.	s. o.	Cible non atteinte	Cible non atteinte

Ces dernières années, le Vérificateur général a décidé d'adopter une nouvelle méthodologie afin de rendre son processus de surveillance des états financiers plus efficient. La première année d'implantation d'une méthodologie demande généralement un investissement de temps important. Par conséquent, il a été déterminé lors de l'établissement de cet indicateur que les cibles de réduction du nombre d'heures d'audit seraient applicables aux missions qui en seraient à leur deuxième année ou plus d'utilisation de la nouvelle méthodologie.

Malgré des gains d'efficience obtenus pour plusieurs missions d'audit, la cible n'a pas été atteinte. Une diminution du nombre d'heures de 3 % a été constatée au lieu des 10 % visés. Les raisons pour lesquelles la cible n'a pas été atteinte pour plusieurs missions sont variées : de nouvelles activités à auditer ou des transactions particulières à analyser pour certaines entités, la présence d'anomalies et de déficiences importantes du contrôle interne pour d'autres, du mouvement de personnel, etc.

Des efforts importants ont été déployés afin de maximiser les gains d'efficacité des audits. Le Vérificateur général poursuivra ses efforts au cours des prochaines années pour optimiser le nombre d'heures investies dans ses missions d'audit financier tout en conservant un haut standard de qualité. Ainsi, il continuera de sensibiliser et de former son personnel, en l'accompagnant dans la gestion du changement et en conseillant les équipes d'audit afin de les aider à optimiser leurs stratégies d'audit.

INDICATEUR 3

Pourcentage des missions d'audit de performance réalisées en 3 000 heures ou moins

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	10 %	20 %	30 %
Résultats		21 %	0 %	0 %
	s. o.	Cible atteinte	Cible non atteinte	Cible non atteinte

Le Vérificateur général n'a pas réussi à réaliser 30 % de ses audits de performance en 3 000 heures ou moins en 2022-2023.

Ce résultat était anticipé depuis 2021-2022. Il s'explique par la complexité et l'envergure des missions qui ont donné lieu à des rapports déposés à l'Assemblée nationale en 2022-2023.

INDICATEUR 4

Pourcentage des missions d'audit de performance utilisant les techniques d'audit assistées par ordinateur

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	75 %	80 %	85 %	90 %
Résultats	75 %	86 %	88 %	73 %
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible non atteinte

Une technique d'audit assistée par ordinateur est une analyse de données à laquelle l'auditeur a recours pour mettre en œuvre des procédures d'audit qui serviront à dégager et à analyser des tendances, à identifier des anomalies ou des lacunes et à obtenir, à partir de données pertinentes, d'autres informations utiles pour l'audit. De telles techniques augmentent le degré d'assurance de l'auditeur, en plus de favoriser son efficacité dans la réalisation de son mandat.

En 2022-2023, la cible était qu'au moins 90% des missions d'audit de performance s'appuient sur l'emploi de telles techniques. La cible n'a pas été atteinte puisque ces techniques ont été utilisées pour 8 des 11 missions qui se sont terminées au cours de l'année, soit 73% d'entre elles. Il arrive que certains audits ne se prêtent pas à l'utilisation de techniques d'audit assistées par ordinateur, par exemple à cause de la nature de l'audit ou encore de la disponibilité ou de la qualité de données relatives au sujet de l'audit.

INDICATEUR 5

Nombre de missions d'audit financier pour lesquelles une révision de la stratégie des techniques d'audit assistées par ordinateur est effectuée

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Aucune cible	5	5	5
Résultats		5	5	6
	s. o.	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Le Vérificateur général a saisi l'occasion d'ajouter une mission aux cinq pour lesquelles une révision de la stratégie des techniques d'audit assistées par ordinateur était déjà prévue.

Ainsi, en 2022-2023 les équipes responsables des missions d'audit financier auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, de Financement-Québec, du ministère des Finances, du Contrôleur des finances, du Fonds de la cybersécurité et du numérique et de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont révisé leur stratégie des techniques d'audit assistées par ordinateur afin qu'elle soit optimale.

INDICATEUR 6

Nombre de processus, de méthodes et d'outils faisant l'objet d'une révision et d'un plan d'action, le cas échéant

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	2	2	2	2
Résultats	2	4	3	3
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

Le Vérificateur général a mis en place de nouveaux outils informatiques. Il a notamment automatisé la production du rapport permettant d'approuver la planification annuelle de ses opérations en début de chaque année financière, ce qui a amélioré l'efficience de la production de ce rapport.

Il s'est également doté d'un outil de gestion dynamique qui lui permet d'automatiser ses tableaux de bord de gestion en plus de fournir plusieurs informations de gestion utiles en temps réel et de les regrouper à un seul endroit.

Du côté des ressources humaines, un nouveau programme de prévention des risques en matière de santé et sécurité du travail a été approuvé et les outils du Plan d'action transitoire en matière de santé et mieux-être au travail ont été révisés.

Objectif 2.2.3

**Viser un
environnement
sans papier**

INDICATEUR 1

Quantité de papier consommée

	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023
Cibles	Réduction par rapport à 2018-2019 : 20 %	Réduction par rapport à 2018-2019 : 30 %	Réduction par rapport à 2018-2019 : 40 %	Réduction par rapport à 2018-2019 : 50 %
Résultats	20 %	85 %	91 %	73 %
	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte	Cible atteinte

La mise en place de plusieurs modes de fonctionnement qui optimisent le recours aux documents électroniques a permis de dépasser considérablement la cible, et ce, même si le pourcentage de réduction de la quantité de papier consommée est moindre que lors des deux années précédentes.





LES RESSOURCES

RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTITION DE L'EFFECTIF PAR TYPE D'ACTIVITÉ

TABEAU 4 Effectif au 31 mars, incluant les personnes occupant un poste régulier ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

	31 mars 2023	31 mars 2022	Écart
Audit	236	234	2
Soutien à la gestion	61	53	8
Services-conseils	16	17	(1)
Total	313	304	9

L'écart entre les deux années concernant le personnel de soutien à la gestion s'explique notamment par l'ajout de personnel en technologies de l'information et à la Direction des affaires juridiques. De plus, certains postes qui étaient vacants au 31 mars 2022 ont été pourvus au courant de la dernière année.

TABEAU 5 Dépenses destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

Champ d'activité	2022 ¹		2021 ¹	
	Milliers de \$	%	Milliers de \$	%
Favoriser le perfectionnement des compétences	479	57	618	62
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	133	16	126	13
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	105	13	103	10
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	65	8	89	9
Améliorer les capacités de communication orales et écrites	51	6	54	6
Total	833	100	990	100

1. Ces données font référence à l'année civile.

TABEAU 6 Évolution des dépenses consacrées à la formation

Répartition des dépenses en formation	2022 ¹	2021 ¹
Proportion de la masse salariale	2,76 %	3,5 %
Nombre moyen de jours de formation par personne	6,0 ²	7,3 ³
Somme allouée par personne	2 689 \$ ²	3 280 \$ ³

1. Ces données font référence à l'année civile.

2. Cela inclut les étudiants et les stagiaires, mais exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

3. Cela inclut les étudiants, les stagiaires et les titulaires d'emplois supérieurs.

Encore cette année, la variété des formations offertes à distance et en présence, conçues à l'interne ou en partenariat avec des firmes externes, a permis à notre personnel de parfaire ses connaissances de manière soutenue. Globalement, le nombre moyen de jours de formation par personne s'est établi à 6,0 en 2022. Ce faisant, la cible de notre plan d'action de développement durable a été atteinte. L'année 2021 avait déjà été marquée par une hausse du nombre de jours de formation par personne comparé à 2020, notamment en raison de l'offre de 2 symposiums virtuels et de l'ajout de formations obligatoires cette année-là.

TABLEAU 7 Jours de formation selon les catégories d'emploi

Catégories d'emploi	2022 ¹	2021 ¹
Cadres	303	313
Professionnels	1 369	1 629
Fonctionnaires	65	60
Étudiants stagiaires	48 ²	108 ³

1. Ces données font référence à l'année civile.

2. Cela inclut les étudiants, et les stagiaires, mais exclut les titulaires d'emplois supérieurs.

3. Cela inclut les étudiants, les stagiaires et les titulaires d'emplois supérieurs.

TAUX DE DÉPARTS VOLONTAIRES (TAUX DE ROULEMENT) DU PERSONNEL RÉGULIER

TABLEAU 8 Taux de départs volontaires (taux de roulement) du personnel régulier

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Taux de départs volontaires	14,1	12,5	10,3

Le taux de départs volontaires, calculé en fonction du personnel régulier en poste, représente le pourcentage de personnes embauchées qui ont volontairement quitté le Vérificateur général. Au cours de l'année 2022-2023, ce taux a augmenté, s'élevant maintenant à 14,1 %. On compte 43 départs, soit 18 démissions, 22 mutations vers d'autres ministères et organismes, et 3 départs à la retraite.

Le Vérificateur général n'échappe pas au contexte actuel de concurrence et de rareté de la main-d'œuvre sur le marché de l'emploi, qui a des répercussions dans tous les secteurs d'activité.

L'organisation poursuit ses efforts afin de fidéliser ses employés, entre autres par la mise en place de mesures en matière de santé et mieux être, la préparation d'une relève de gestion potentielle et sa politique concernant l'organisation du travail en mode hybride.

RESSOURCES FINANCIÈRES

Pour l'année 2022-2023, le Vérificateur général a disposé de crédits budgétaires de plus de 44 millions de dollars, après l'octroi d'un budget supplémentaire pour refléter le dépôt de l'offre patronale en lien avec le renouvellement des conventions collectives.

Des crédits de près de 4,6 millions de dollars n'ont pas été utilisés. Il s'agit de 2,7 millions concernant les immobilisations, en raison principalement du report de quelques mois des investissements liés au projet d'aménagement du nouveau bureau de Québec. De plus, 1 million est attribuable à des dépenses moindres concernant des contrats de services et des honoraires professionnels, ou au report de ces dépenses de quelques mois. Enfin, les coûts ont été moins élevés que prévu pour les loyers, les frais de déplacement et diverses dépenses administratives, certains frais n'étant pas revenus au niveau d'avant la pandémie ou ayant été reportés de quelques mois en raison du projet de déménagement du bureau de Québec.

Comme le montre le tableau 9, le Vérificateur général a décidé de reporter une portion des crédits non utilisés à l'exercice 2023-2024.

TABEAU 9 Utilisation des crédits annuels (en milliers de dollars)¹

	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Crédits disponibles	44 037	38 383	36 663
Crédits utilisés pour la rémunération et le fonctionnement	(38 019) ²	(37 145)	(35 283)
Crédits utilisés pour les immobilisations	(1 426)	(134)	(617)
Crédits inutilisés	4 592	1 104	763
Crédits liés à la rémunération et au fonctionnement périmés par le Vérificateur général	(862)	(316)	–
Crédits périmés liés aux immobilisations	(2 730)	(788)	(433)
Crédits reportés à l'exercice suivant	1 000	–	330

1. Le Vérificateur général a établi ces montants en prenant en considération les normes comptables canadiennes pour le secteur public, mais en excluant la charge d'amortissement.

2. Pour l'exercice 2022-2023, la charge d'amortissement a été de 486 milliers de dollars, donc la dépense totale indiquée dans les états financiers pour la rémunération et le fonctionnement s'est chiffrée à 38 505 milliers de dollars.

Le tableau 10 présente la répartition des dépenses consacrées aux différentes activités de l'organisation pour les exercices 2021-2022 et 2022-2023.

Les dépenses présentées comprennent les coûts directs (main-d'œuvre, honoraires professionnels et frais de déplacement) et les frais généraux (loyer, télécommunications et autres), répartis en proportion des heures de travail effectuées.

Il est à noter que les honoraires d'audit assumés par les entités sont exclus du tableau. L'utilisation des crédits par catégorie de dépenses est présentée dans la section États financiers audités.

TABEAU 10 Répartition des ressources financières (en milliers de dollars)

	Dépenses réelles 2022-2023	Dépenses réelles 2021-2022	Écart	Variation (%)
Audit financier				
Audits d'états financiers	16 702	16 403	299	1,82
Autres travaux ¹	373	565	(192)	(33,98)
	17 075	16 968	107	0,63
Audit de performance				
Audits courants, audits particuliers et rapport préélectoral	8 120	8 820	(700)	(7,94)
Suivi des recommandations	818	678	140	20,65
Autres travaux ²	733	833	(100)	(12,00)
	9 671	10 331	(660)	(6,39)
Sous-total	26 746	27 299	(553)	(2,03)
Activités de soutien				
Soutien professionnel	2 336	2 125	211	9,93
Formation	1 983	1 838	145	7,89
Administration	7 440	6 372	1 068	16,76
Sous-total	11 759	10 335	1 424	13,78
Total	38 505	37 634	871	2,31

1. Les autres travaux en audit financier incluent notamment ceux qui ont été publiés dans un rapport déposé à l'Assemblée nationale, y compris les travaux concernant le rapport préélectoral.
2. Les autres travaux en audit de performance incluent notamment la revue des activités des entités et la préparation des auditions devant les commissions parlementaires.

Comme le montre le tableau 10, les sommes consacrées aux différentes activités de l'organisation (38,5 millions de dollars) ont augmenté de 2,31 % par rapport à l'année 2021-2022. Les causes de cette augmentation sont présentées sommairement ci-après. Les principales variations par catégorie de dépenses sont présentées en détail dans la section États financiers audités.

AUDIT FINANCIER

Les dépenses totales en audit financier ont augmenté de 0,63%. Cela est principalement dû aux augmentations salariales en lien avec le renouvellement des conventions collectives et à la progression salariale du personnel dans les échelles de traitement, notamment compensées par les mouvements de personnel en cours d'année, qui ont eu pour conséquence que moins d'heures ont été consacrées à la réalisation d'audits.

AUDIT DE PERFORMANCE

Les dépenses totales en audit de performance ont diminué de 6,39%. En effet, malgré les augmentations salariales en lien avec le renouvellement des conventions collectives et la progression salariale du personnel dans les échelles de traitement, les mouvements de personnel en cours d'année ont eu pour conséquence que moins d'heures ont été consacrées à la réalisation d'audits.

ACTIVITÉS DE SOUTIEN

Les dépenses pour les activités de soutien ont augmenté de 13,8%. Cette augmentation est notamment attribuable à la réalisation de mandats ponctuels d'envergure, tels les travaux liés au déménagement du bureau de Québec et l'élaboration du Plan stratégique 2023-2027 de l'organisation, ainsi qu'à l'augmentation du nombre d'employés impliqués dans ces activités.

Le tableau 11 présente à titre comparatif le nombre d'heures consacrées aux activités d'audit et le coût complet moyen par heure de ces activités au cours des trois dernières années.

TABEAU 11 Nombre d'heures consacrées aux activités d'audit et coût complet moyen par heure de ces activités (en dollars)¹

	Audit financier		Audit de performance		Total	
	Nombre d'heures	Coût moyen par heure	Nombre d'heures	Coût moyen par heure	Nombre d'heures	Coût moyen par heure
2022-2023 ²	196 986	123,91	103 059	132,93	300 045	127,00
2021-2022	216 268	111,34	110 245	119,95	326 513	114,25
2020-2021	218 131	105,25	108 806	113,75	326 936	108,08

1. Les données excluent les honoraires versés pour les missions d'audit financier confiées en impartition à des cabinets comptables.
2. Depuis 2022-2023, les heures consacrées à l'analyse du rapport préélectoral sont comptabilisées en audit de performance, alors qu'elles étaient comptabilisées en audit financier pour les exercices précédents.

Le nombre d'heures consacrées à la réalisation de l'ensemble des audits a diminué en 2022-2023. Cela est notamment dû à la force de travail disponible compte tenu de la répartition des arrivées et des départs du personnel au cours de l'année. De plus, comme le montre le tableau 11, en 2022-2023, le coût complet moyen par heure pour la réalisation d'un audit a été de 127 dollars, alors qu'il était de 114,25 dollars en 2021-2022.

Il s'agit d'une augmentation de 11 %. La principale cause de cette augmentation est une diminution du nombre d'heures consacrées aux audits accompagnée d'une augmentation des dépenses, notamment due à la progression salariale du personnel dans les échelles de traitement et aux augmentations salariales en lien avec le renouvellement des conventions collectives.

RESSOURCES INFORMATIONNELLES

Les dépenses et les investissements relatifs aux ressources informationnelles sont liés aux activités d'encadrement et de continuité ainsi qu'au développement de systèmes informatiques et au rajeunissement d'une portion des infrastructures technologiques (tableau 12).

TABEAU 12 Ressources informationnelles en 2022-2023 (en milliers de dollars)

	Dépenses ou investissements prévus	Dépenses ou investissements réels
Activités d'encadrement	141	156
Activités de continuité	3 248	2 202
Projets de développement	330	315
Total	3 719	2 675

Les activités d'encadrement ont trait à la gestion générale de la Direction des ressources informationnelles ainsi qu'à d'autres éléments plus ponctuels, tels que la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan directeur des technologies de l'information 2023-2025 du Vérificateur général. Ce plan présente l'évolution des technologies visant à soutenir l'organisation dans la continuité de ses opérations et la réalisation de son plan stratégique.

Les activités de continuité menées à l'égard des ressources informationnelles se rapportent principalement au soutien informatique offert aux employés, aux travaux d'entretien des systèmes ainsi qu'au renouvellement des licences et à la mise à jour des logiciels. Elles comprennent aussi l'acquisition d'équipement informatique et de logiciels ayant principalement trait à la mise à jour du parc informatique ainsi qu'à l'amélioration de l'infrastructure et de la réseautique. Ces acquisitions ont permis d'atténuer certains risques liés à la désuétude de l'équipement et d'optimiser la performance des outils de travail de l'ensemble du personnel.

L'écart de 1,05 million de dollars entre les dépenses de continuité prévues (3 248 milliers de dollars) et les dépenses réelles (2 202 milliers de dollars) est principalement dû au report en 2023-2024 de l'acquisition et du déploiement d'une solution de remplacement pour le logiciel de mission (461 milliers de dollars) et à l'impossibilité de pourvoir des postes vacants (200 milliers de dollars). Cette dernière situation a de plus entraîné le ralentissement de plusieurs projets en cours, qui se poursuivront en 2023-2024.

En ce qui concerne les projets de développement informatique réalisés en 2022-2023, ceux-ci sont liés principalement à la transformation numérique des activités de gestion du Vérificateur général. Au cours de l'exercice, certains systèmes d'information de l'organisation ont été automatisés. Ces changements représentent des gains considérables en ce qui a trait à la production et à l'accessibilité de l'information de gestion.





LES AUTRES EXIGENCES

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Vérificateur général n'est pas assujéti aux exigences de la *Loi sur le développement durable* pour la production d'un plan d'action de développement durable et la reddition de comptes concernant son application. Il s'est tout de même doté d'un tel plan d'action sur trois ans en 2017, compte tenu de l'importance qu'il accorde au développement durable et de sa volonté de participer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020. En raison des reports de la révision de cette stratégie et pour se conformer aux directives gouvernementales, le Vérificateur général a procédé à une mise à jour de son plan d'action en 2021-2022 et il l'a ensuite prolongé jusqu'au 31 mars 2023.

L'objectif principal du plan d'action était que le Vérificateur général intègre davantage le développement durable dans ses travaux d'audit et ses pratiques de gestion, en prenant en compte les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Les actions réalisées en ce sens depuis 2017 ont permis au Vérificateur général de contribuer à l'atteinte de 13 des 27 objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020.

Il est à noter que 4 des 11 objectifs du plan d'action du Vérificateur général font partie intégrante de son plan stratégique 2019-2023. Le logo du Plan stratégique 2019-2023 permet de les identifier dans le tableau ci-après.

Pour l'année 2022-2023, 80 % des cibles mesurables (20 sur 25) ont été atteintes. Ce pourcentage est inférieur à celui de l'année dernière (95 %).

SOMMAIRE DES RÉSULTATS DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2022-2023

Objectifs du plan d'action	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.1 :				
► Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique				
Réduire les impressions à l'interne (Objectif H)	1. Quantité de papier consommée Indicateur 2.2.3.1	Réduction par rapport à 2018-2019 : 50 %	Réduction de 73 %	Cible atteinte
Améliorer la réduction et la récupération des matières résiduelles (Objectif I)	1. Réduire la quantité de déchets par employé	s. o.	Cible non mesurée	Cible non mesurée
	2. Reconnaissance du programme ICI on recycle +	Maintien du niveau Performance + pour le bureau de Québec lors du renouvellement en juin 2022	Maintien du niveau de performance	Cible atteinte
		Obtention de la certification Performance + pour le bureau de Montréal en juin 2022	Obtention de la certification	Cible atteinte
OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX 1.1 , 7.1 ET 8.3 :				
► Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique				
► Accroître l'accessibilité aux services, aux lieux d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables				
► Favoriser l'utilisation d'énergies qui permettent de réduire les émissions de GES				
Favoriser les déplacements écoresponsables (Objectif J)	1. Pourcentage de voitures louées qui respectent les exigences environnementales du Vérificateur général	95 %	100 %	Cible atteinte
	2. Pourcentage de réservations dans des hôtels inscrits au répertoire des tarifs préférentiels hôteliers du Centre d'acquisitions gouvernementales qui sont reconnus par les programmes de reconnaissance en développement durable	80 %	55 %	Cible non atteinte
	3. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les déplacements écoresponsables	Dépôt d'un plan d'action d'ici le 31 mars 2023	Non déposé	Cible non atteinte
		Déploiement du plan d'action à compter d'avril 2023	s. o.	s. o.

Objectifs du plan d'action	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
-------------------------------	-------------	---------------------	------------------------	-------------------------

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX 1.1 ET 2.2 :

- Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique
- Appuyer le développement des filières vertes et des biens et services écoresponsables produits au Québec

Faire des achats écoresponsables (Objectif K)	1. Pourcentage des achats qui respectent les exigences environnementales du Vérificateur général précisées dans sa directive sur les réunions organisationnelles et sa directive concernant l'acquisition et la disposition de biens	95 % des achats annuels en papier fin	100 %	Cible atteinte
		95 % des acquisitions annuelles en équipement informatique	100 %	Cible atteinte
		95 % des événements organisationnels respectant au moins 75 % des exigences	100 %	Cible atteinte

OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX 1.2 ET 1.4 :

- Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
- Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Réaliser des interventions porteuses de développement durable (Objectif A)	1. Pourcentage de rapports d'audit de performance dans lesquels la commissaire au développement durable formule ses observations, excluant ses propres rapports Indicateur 1.2.1.1	30 %	43 %	Cible atteinte
	2. Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action portant sur les modes d'intervention du commissaire au développement durable Indicateur 1.2.2.1	Déploiement du plan d'action à compter de 2020-2021	Plan d'action déployé	Cible atteinte
	3. Dépôt à l'Assemblée nationale d'un rapport de vigie sur l'élaboration de la nouvelle stratégie gouvernementale de développement durable Indicateur 1.2.2.2	1 rapport par année d'ici la publication de la stratégie	1 rapport	Cible atteinte



Objectifs du plan d'action	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
-------------------------------	-------------	---------------------	------------------------	-------------------------

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.3 :

► Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre des politiques et des mesures gouvernementales

Mieux faire connaître les travaux du Vérificateur général afin de favoriser la participation publique au contrôle des politiques et des mesures gouvernementales (Objectif G)	1. Mise en œuvre d'un plan de communication visant à augmenter la visibilité et l'accessibilité des travaux du Vérificateur général Indicateur 1.3.1.1	Déploiement du plan de communication à compter de 2020-2021	Phase 3 déployée	Cible atteinte
	2. Pourcentage de la population qui connaît la raison d'être du Vérificateur général Indicateur 1.3.2.1	Augmentation de 5 % par rapport à 2019-2020 d'ici le 31 mars 2023	Augmentation de 3 %	Cible non atteinte



OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.4 :

► Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique

Soutenir le développement continu de l'expertise du personnel, en particulier en matière de développement durable (Objectif B)	1. Nombre moyen de jours de formation par employé (dans tous les domaines)	6 jours	6 jours	Cible atteinte
	2. Proportion des nouveaux employés qui reçoivent une formation en développement durable	95 %	100 %	Cible atteinte
	3. Proportion des auditeurs de performance ayant suivi une formation sur l'intégration du développement durable dans leurs travaux	90 %	98,1 %	Cible atteinte
	4. Nombre d'activités de sensibilisation au développement durable réalisées auprès des employés	4 activités 3 dîners du développement durable, avec un taux de participation d'au moins 20 %	9 activités 3 dîners	Cible atteinte Cible atteinte

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.5 :

► Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial

Renforcer la participation à la vie culturelle (Objectif F)	1. Nombre d'œuvres d'art québécoises mises en valeur dans les bureaux de Québec et de Montréal	5 œuvres d'art	6 œuvres d'art	Cible atteinte
--	--	----------------	----------------	----------------

Objectifs du plan d'action	Indicateurs	Cibles 2022-2023	Résultats 2022-2023	Atteinte de la cible
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1.6 :				
► Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la francophonie				
Coopérer avec d'autres intervenants du secteur public en matière de développement durable aux niveaux national et international, en particulier avec la francophonie (Objectif E)	1. Nombre d'interventions de la commissaire au développement durable auprès d'autres intervenants du secteur public pour expliquer la nature de ses travaux	2 interventions	4 interventions	Cible atteinte
OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 4.2 :				
► Appuyer et mettre en valeur les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités				
Appuyer les activités des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale et de commerce équitable (Objectif D)	1. Don moyen recueilli par employé lors de la campagne d'Entraide	Augmentation de 2 %	Diminution de 1,7 %	Cible non atteinte
	2. Nombre d'organismes communautaires ou d'entreprises d'économie sociale et de commerce équitable que le Vérificateur général encourage de manière concrète	5 organismes	2 organismes	Cible non atteinte
OBJECTIFS GOUVERNEMENTAUX 5.1 ET 6.2 :				
► Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie				
► Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires				
Offrir un environnement de travail sain, mobilisant et accessible (Objectif C)	1. Pourcentage de mobilisation du personnel permettant de maintenir la certification Employeur remarquable Indicateur 2.1.3.1	Aucune cible en 2022-2023	s. o.	s. o.
	2. Certification Entreprise en santé Indicateur 2.1.3.2	Obtention de la certification d'ici le 31 mars 2023	Certification obtenue le 20 décembre 2022	Cible atteinte
	3. Nombre d'employés travaillant dans les bureaux situés à l'extérieur de Montréal et de Québec Indicateur 2.1.2.2	De 12 à 15 employés	30 employés	Cible atteinte



ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI

DONNÉES GLOBALES

L'effectif du Vérificateur général est presque exclusivement composé d'employés réguliers (tableau 13).

TABLEAU 13 Effectif régulier au 31 mars 2023

Nombre de personnes occupant un poste régulier
307 ¹

1. Ce nombre inclut les titulaires d'emplois supérieurs.

Au cours de l'exercice financier 2022-2023, l'organisation avait surtout pour objectif de pourvoir des emplois réguliers (tableau 14).

TABLEAU 14 Personnes embauchées, selon les statuts d'emploi, en 2022-2023

Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire
37	8	0	22

MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES, ANGLOPHONES, AUTOCHTONES ET PERSONNES HANDICAPÉES

TABEAU 15 Membres des groupes cibles embauchés en 2022-2023

Statut d'emploi	Employés embauchés	Minorités visibles et ethniques	Anglophones	Autochtones	Personnes handicapées	Membres des groupes cibles embauchés au total	Taux d'embauche des membres des groupes cibles
Régulier	37	6	0	1	1	8	21,6 %
Occasionnel	8	2	0	0	0	2	25 %
Étudiant	0	0	0	0	0	0	0 %
Stagiaire	22	1	0	0	0	1	4,5 %

TABEAU 16 Évolution du taux d'embauche des membres des groupes cibles, selon les statuts d'emploi¹

Statut d'emploi	2022-2023	2021-2022	2020-2021
Régulier	21,6 %	10 %	9,1 %
Occasionnel	25 %	14,3 %	12,5 %
Étudiant	0 %	0 %	0 %
Stagiaire	4,5 %	0 %	0 %

1. Rappel de l'objectif d'embauche de membres des groupes cibles dans la fonction publique : atteindre un taux d'embauche annuel de 25 % des employés réguliers, occasionnels, étudiants et stagiaires qui soient des membres des minorités visibles et ethniques, des anglophones, des autochtones ou des personnes handicapées, afin d'augmenter la présence de ces groupes dans la fonction publique.

Le Vérificateur général a considérablement amélioré son taux d'embauche des membres des groupes cibles en 2022-2023 comparativement à l'année 2021-2022. Pour l'embauche du personnel occasionnel, la cible de 25 % a été atteinte et, pour le personnel régulier, l'organisation s'y rapproche sensiblement avec un taux de 21,6 %.

TABEAU 17 Évolution de la présence des membres des groupes cibles (excluant les membres des minorités visibles et ethniques) au sein de l'effectif régulier – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année

	Nombre au 31 mars 2023	Représentation dans l'effectif régulier au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2022	Représentation dans l'effectif régulier au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2021	Représentation dans l'effectif régulier au 31 mars 2021
Anglophones	1	0,3 %	1	0,3 %	1	0,3 %
Autochtones	3	1 %	2	0,7 %	1	0,3 %
Personnes handicapées ¹	1	0,3 %	0	0 %	0	0 %

1. Rappel de la cible de représentativité ministérielle pour les personnes handicapées : atteindre la cible ministérielle de 2 % de l'effectif régulier.

TABEAU 18 Évolution de la présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultats comparatifs au 31 mars de chaque année, par région^{1,2}

	Nombre au 31 mars 2023	Représentation dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2023	Nombre au 31 mars 2022	Représentation dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2022	Nombre au 31 mars 2021	Représentation dans l'effectif régulier et occasionnel au 31 mars 2021
Montréal/Laval	12	18,2 %	10	15,9 %	12	18,5 %
Outaouais/ Montréal	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Estrie/Lanaudière/ Laurentides	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Capitale-Nationale	19	8,2 %	13	5,7 %	13	5,6 %
Autres régions	0	0 %	0	0 %	0	0 %

1. Les données n'incluent pas les titulaires d'emplois supérieurs.

2. Rappel des cibles de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques : atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, les cibles régionales suivantes : Montréal/Laval : 41 %; Outaouais/Montréal : 17 %; Estrie/Lanaudière/Laurentides : 13 %; Capitale-Nationale : 12 %; autres régions : 5 %.

TABEAU 19 Présence des membres des minorités visibles et ethniques au sein de l'effectif régulier et occasionnel – résultat pour le personnel d'encadrement au 31 mars 2023¹

Groupe cible	Nombre	Pourcentage
Minorités visibles et ethniques	1	2,3

1. Rappel de la cible de représentativité pour les membres des minorités visibles et ethniques au sein du personnel d'encadrement : atteindre, au sein de l'effectif régulier et occasionnel, la cible de représentativité de 6 % pour l'ensemble du personnel d'encadrement.

REPRÉSENTATIVITÉ FÉMININE

TABEAU 20 Taux d'embauche des femmes en 2022-2023 par statut d'emploi

	Régulier	Occasionnel	Étudiant	Stagiaire	Total
Nombre total de personnes embauchées	37	8	0	22	67
Nombre de femmes embauchées	24	5	0	12	41
Taux d'embauche des femmes (%)	64,9	62,5	0	54,5	61,19

Le taux d'embauche des femmes pour l'exercice 2021-2022 était de 59,4 %.

TABEAU 21 Taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier au 31 mars 2023

Groupe cible	Personnel d'encadrement	Personnel professionnel	Personnel technique	Personnel de bureau	Agentes et agents de la paix	Personnel ouvrier	Total
Effectif total (hommes et femmes)	48	236	21	2	0	0	307
Femmes	27	164	16	1	0	0	208
Taux de représentativité des femmes (%)	56,3	69,5	76,2	50	0	0	67,8

Au 31 mars 2023, le taux de représentativité des femmes dans l'effectif régulier du Vérificateur général était de 67,8 %. Les femmes représentaient la moitié ou plus de l'effectif dans toutes les catégories d'emploi. Le taux de représentativité était de 64,9 % en 2021-2022.

AUTRES MESURES OU ACTIONS FAVORISANT L'EMBAUCHE, L'INTÉGRATION ET LE MAINTIEN EN EMPLOI

Le Vérificateur général croit en la richesse d'un milieu de travail diversifié et inclusif. En décembre 2022, tout le personnel fut invité à un symposium qui avait pour thème *Tous différents, tous ensemble!* Cette activité avait pour but de parler de diversité et d'inclusion, et de mettre en lumière ce qui rassemble le personnel du Vérificateur général.

Ces efforts seront poursuivis au cours des prochaines années. Dans le cadre de son plan stratégique 2023-2027, le Vérificateur général s'engage d'ailleurs à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'action en matière d'inclusion.

DIVULGATION D'ACTES RÉPRÉHENSIBLES

La *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles* à l'égard des organismes publics (RLRQ, c. D-11.1) offre la possibilité à toute personne (public et membres du personnel du Vérificateur général) de divulguer un acte répréhensible dont elle a été témoin, en s'adressant à la personne désignée responsable du suivi des divulgations.

La nature répréhensible des actes visés par cette loi diffère des plaintes concernant la façon dont le Vérificateur général et ses mandataires mènent la mission de l'organisation. Par « acte répréhensible », on entend notamment une contravention aux lois, un manquement grave à l'éthique ou à la déontologie, un abus d'autorité, l'atteinte à la santé ou à la sécurité d'une personne, l'atteinte à l'environnement, ou encore le fait de poser un geste qui risque de porter gravement atteinte à une personne ou à l'environnement. De même, peut être assimilé à un acte répréhensible le fait de conseiller à autrui de commettre un des actes mentionnés précédemment. Si l'acte répréhensible ne correspond pas à l'un de ces cas de figure, il sera traité de façon confidentielle par la personne à laquelle le responsable du suivi des divulgations en aura confié la responsabilité.

Au cours de l'année 2022-2023, le Vérificateur général a reçu deux divulgations d'acte répréhensible, qu'il a traitées avec rigueur, en toute confidentialité.

ACCÈS AUX DOCUMENTS ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Dans la foulée des modifications apportées à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), en 2021, le plus haut dirigeant de chaque organisme public doit être assisté par un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans l'exercice de ses responsabilités et l'exécution de ses obligations en vertu de cette loi.

Avant que la loi soit modifiée, le Vérificateur général avait mis sur pied le Comité de la gestion des risques, de l'accès à l'information et de la sécurité (CORAIS), qui abordait entre autres les enjeux liés à la protection des renseignements personnels. Afin d'harmoniser le rôle de ce comité avec les nouvelles obligations édictées par la loi, le Vérificateur général a bonifié le mandat du CORAIS et l'a renommé Comité sur l'accès à l'information, la protection des renseignements personnels et la gestion des risques (CAPRRI). Ainsi, ce comité présidé par M^{me} Guylaine Leclerc, vérificatrice générale, exerce son mandat en conformité avec le cadre légal et réglementaire en vigueur, incluant les nouvelles dispositions introduites par la loi. Il est appuyé dans ses fonctions par un groupe de travail permanent sur la gestion des risques et de la sécurité de l'information. Le comité s'est réuni à cinq reprises au cours de l'année 2022-2023. De plus, un membre du personnel est désigné responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels.

TABEAU 22 Nombre de demandes reçues

6¹

1. Ce nombre inclut les demandes d'accès à des documents administratifs, les demandes d'accès à des renseignements personnels et les demandes de rectification. Lorsqu'une demande comporte plus d'un volet (accès à des renseignements personnels et rectification, accès à des documents administratifs et à des renseignements personnels, etc.), elle n'est comptabilisée qu'une seule fois, en fonction de l'aspect qui est jugé prépondérant.

TABEAU 23 Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023¹

Délai de traitement	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Demandes de rectification
0 à 20 jours	5	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus (le cas échéant)	0	0	0
Total	5	0	0

1. Les demandes présentées sont celles dont le traitement a été effectué en entier au cours de l'année financière. La date de réception de la demande pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées pourraient différer.

TABEAU 24 Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues, du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023¹

Décision rendue	Demandes d'accès à des documents administratifs	Demandes d'accès à des renseignements personnels	Demandes de rectification	Dispositions de la loi invoquées
Acceptée (entièrement)	1	0	0	Remise de tout document ou renseignement visé par la demande et détenu par l'organisme, articles 1, 15, 16 et 52.2 à 54 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Partiellement acceptée	1	0	0	Remise partielle de documents ou de renseignements visés par la demande et détenus par l'organisme, articles 9, 13, 37, 41, 47 et 48 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Refusée (entièrement)	2	0	0	Aucun document ou renseignement visé par les demandes n'était détenu et/ou ces demandes ont été référées à un autre organisme qui en était le détenteur, articles 37, 41 et 53 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>
Autres	1	0	0	Articles 10, 11, 13, 46 et 47 de la <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>

1. Les demandes présentées sont celles dont le traitement a été effectué en entier au cours de l'année financière. La date de réception de la demande pourrait donc être antérieure à l'année financière visée par cette reddition de comptes. De même, le nombre de demandes reçues dans l'année et le nombre de demandes traitées pourraient différer.

TABEAU 25 Mesures d'accommodement raisonnable et avis de révision du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023

Demandes d'accès ayant fait l'objet de mesures d'accommodement raisonnable	0
Avis de révision reçus de la Commission d'accès à l'information	0

EMPLOI ET QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE

En vertu de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, qui a été sanctionnée le 1^{er} juin 2022, le Vérificateur général, tout comme les autres institutions parlementaires, est désormais assujetti à la *Charte de la langue française*. Les dispositions de la charte applicables au Vérificateur général sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2023, date d'entrée en fonction du premier commissaire à la langue française. En 2022-2023, le Vérificateur général a suivi de près l'évolution de la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français* et a entamé un processus de révision de ses politiques et façons de faire.

La qualité du français est une valeur importante pour le Vérificateur général. Par souci d'exemplarité, il suivait déjà les orientations de la Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration, alors qu'il n'y était pas assujetti. Il fait la promotion du français en continu en exigeant entre autres la révision linguistique approfondie de tout document destiné à une large diffusion et en offrant de l'aide à la rédaction.

MESURES RELATIVES À L'INDÉPENDANCE, À LA PROTECTION ET À LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION

Tous les employés du Vérificateur général doivent remplir une déclaration annuelle relative à l'indépendance et à la confidentialité. Cette déclaration rappelle à chacun et à chacune ses responsabilités à cet égard. De plus, chaque membre d'une équipe de mission d'audit analyse son indépendance avant et durant l'exécution de toute mission de certification. Par ailleurs, tous les membres du personnel doivent suivre la formation *Code de déontologie et l'éthique au Vérificateur général du Québec*.

De plus, depuis 2021, tout le personnel doit chaque mois visionner des capsules sur la cybersécurité, qui abordent notamment la protection des renseignements personnels et professionnels.

Des activités de formation sont aussi offertes pour sensibiliser les employés à la sécurité de l'information et à la protection des renseignements personnels, et pour leur faire part des exigences à respecter en la matière. L'une d'elles est destinée spécifiquement aux personnes travaillant en audit et une autre est destinée aux autres membres du personnel. Un suivi du nombre de personnes ayant assisté aux formations et capsules est effectué.





LES ÉTATS FINANCIERS AUDITÉS

Le Vérificateur général est financé par des crédits parlementaires annuels. Ses états financiers sont dressés de façon à respecter les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Selon les états financiers, les charges totales de l'exercice 2022-2023 se sont chiffrées à 38,5 millions de dollars, soit une hausse de 2,3 % par rapport à l'exercice précédent.

La principale hausse cette année est attribuable à la rémunération. Cette augmentation, qui s'élève à 814 milliers de dollars (2,59 %), s'explique surtout par la progression salariale du personnel dans les échelles de traitement, l'entente avec les cadres de la fonction publique ainsi que l'ajout de 327 milliers de dollars pour refléter le dépôt de l'offre patronale en lien avec le renouvellement des conventions collectives. Notons qu'en 2022-2023, la rémunération a représenté 83,9 % des charges du Vérificateur général, comparativement à 83,7 % en 2021-2022.

Rapport de la direction

Les états financiers du Vérificateur général du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris des estimations et des jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Vérificateur général du Québec reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le cabinet MDCB comptables professionnels agréés S.E.N.C. a procédé à l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de son audit et l'expression de son opinion. L'auditeur indépendant peut, sans aucune restriction, rencontrer la direction du Vérificateur général du Québec pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Vérificatrice générale du Québec



Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint

Québec, le 17 juillet 2023

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Vérificateur général du Québec [« l'entité »], qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023 et les états des résultats et de l'excédent cumulé, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- ▶ nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

- ▶ nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la direction notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*M/DCB CPA S.E.N.C.*¹

Société de comptables professionnels agréés

Québec, le 17 juillet 2023

1. CPA auditeur, permis n° A115130

État des résultats et de l'excédent cumulé de l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023		2022
	Budget initial (note 4)	Résultats réels	Résultats réels
Revenus (note 5)	40 933	39 445	37 279
Charges			
Rémunération	32 781	32 300	31 486
Services professionnels en audit	1 781	1 227	1 635
Services d'audits financiers	362	399	331
Services administratifs	1 817	1 238	1 177
Droits d'auteur et licences	947	795	670
Frais de déplacement et de représentation	383	190	38
Télécommunications	272	225	235
Services d'impression et de publication	234	176	130
Loyers, taxes et électricité	1 537	1 358	1 346
Fournitures	110	79	85
Entretien	29	32	12
Amortissement des immobilisations corporelles	680	486	489
	40 933	38 505	37 634
Excédent (Déficit) de l'exercice	–	940	(355)
Excédent cumulé au début de l'exercice		1 278	1 633
Excédent cumulé à la fin de l'exercice		2 218	1 278

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État de la situation financière au 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023	2022
Actifs financiers		
Droits de trésorerie	5 523	2 979
Créances	38	16
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu, sans intérêt et échéance (note 6)	7 643	8 358
	13 204	11 353
Passifs		
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	745	479
Charges à payer et frais courus (note 7)	8 624	7 205
Crédits reportés (note 8)	1 000	-
Provision pour congés de maladie (note 9)	3 646	4 229
	14 015	11 913
Dette nette	(811)	(560)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 10)	2 553	1 278
Charges payées d'avance	476	560
	3 029	1 838
Excédent cumulé	2 218	1 278
Obligations contractuelles (note 11)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le Vérificateur général du Québec



Guylaine Leclerc, FCPA auditrice
Vérificatrice générale du Québec



Patrick Dubuc, CPA auditeur
Vérificateur général adjoint

État de la variation de la dette nette de l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023		2022
	Budget (note 4)	Résultats réels	Résultats réels
Excédent (Déficit) de l'exercice	–	940	(355)
Variation due aux immobilisations :			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(4 157)	(1 761)	(134)
Amortissement des immobilisations corporelles	680	486	489
	(3 477)	(1 275)	355
Acquisitions de charges payées d'avance		(476)	(560)
Utilisation de charges payées d'avance		560	273
	–	84	(287)
Augmentation de la dette nette	(3 477)	(251)	(287)
Dette nette au début de l'exercice		(560)	(273)
Dette nette à la fin de l'exercice		(811)	(560)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

État des flux de trésorerie de l'exercice clos le 31 mars 2023

(en milliers de dollars)

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Excédent (Déficit) de l'exercice	940	(355)
Élément sans effet sur les droits de trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	486	489
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	334	-
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement :		
Créances	(22)	-
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu	715	336
Avantage incitatif reporté relatif à un bail	(68)	(69)
Charges à payer et frais courus	405	808
Crédits reportés	1 000	(330)
Provision pour congés de maladie	(583)	(279)
Charges payées d'avance	84	(287)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	3 291	313
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(747)	(377)
Augmentation (Diminution) des droits de trésorerie	2 544	(64)
Droits de trésorerie au début de l'exercice	2 979	3 043
Droits de trésorerie à la fin de l'exercice	5 523	2 979

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes complémentaires

31 mars 2023

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

1. Nature des activités

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), le Vérificateur général du Québec effectue notamment la vérification des livres et comptes du fonds consolidé du revenu, des organismes publics et de plusieurs organismes du gouvernement du Québec. Cette vérification comporte l'audit financier, l'audit de la conformité des opérations aux lois, règlements, politiques et directives ainsi que l'audit de performance. Le Vérificateur général du Québec exerce les pouvoirs que la loi lui confie et les résultats de ses audits sont communiqués à l'Assemblée nationale, dont il relève.

Le Vérificateur général du Québec est financé au moyen de crédits annuels octroyés par l'Assemblée nationale et n'est pas assujéti aux termes des lois fédérale et provinciale de l'impôt sur le revenu.

2. Principales méthodes comptables

Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Vérificateur général du Québec utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Vérificateur général du Québec par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément faisant l'objet d'estimations est l'évaluation de la provision pour congés de maladie. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les droits de trésorerie et les créances sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les charges à payer et frais courus, à l'exception des avantages sociaux à payer, sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Notes complémentaires

31 mars 2023

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Revenus

Les crédits parlementaires sont comptabilisés à titre de revenus lorsqu'ils sont autorisés et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si ces crédits sont assortis de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans ces cas, ils sont comptabilisés à titre de revenus au fur et à mesure que les conditions relatives au passif sont remplies.

Actifs

Droits de trésorerie

Les opérations financières du Vérificateur général du Québec sont effectuées par l'entremise du fonds général du fonds consolidé du revenu du gouvernement du Québec. Les droits de trésorerie représentent le montant d'encaisse que le Vérificateur général du Québec a le droit de tirer du fonds général du fonds consolidé du revenu afin d'acquitter ses obligations à même les crédits qui lui ont été accordés.

Passifs

Avantages incitatifs reportés relatifs aux baux

Les avantages incitatifs accordés par les bailleurs, en vertu de baux à long terme pour la location de locaux administratifs, sont reportés et réduits de façon linéaire sur la durée du bail.

Crédits reportés

Certains crédits parlementaires inutilisés peuvent être reportés uniquement à l'exercice subséquent. Ce report doit être autorisé au préalable par le Bureau de l'Assemblée nationale.

Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables établies par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle.

Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Notes complémentaires

31 mars 2023

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

2. Principales méthodes comptables (suite)

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode de l'amortissement linéaire :

CATÉGORIE	DURÉE
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	5 ans
Équipement informatique et logiciels	3 ans
Développement informatique	10 ans

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les services reçus à titre gratuit ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

Notes complémentaires

31 mars 2023

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

3. Modification comptable

Adoption de nouvelle norme comptable

Le 1^{er} avril 2022, le Vérificateur général du Québec a adopté le chapitre SP 3280, *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations* qui traite de la comptabilisation, de l'évaluation et de la présentation des obligations juridiques liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles, qui font ou non encore l'objet d'un usage productif, ainsi que des informations à fournir à leur sujet.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- ▶ Un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation (OMHS) peut découler soit de l'acquisition, de la construction, du développement ou de la mise en valeur d'une immobilisation corporelle, soit de l'utilisation ultérieure d'une immobilisation corporelle;
- ▶ Le coût de mise hors service d'une immobilisation corporelle contrôlée par le Vérificateur général du Québec s'ajoute à la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause et est passé en charges de manière logique et systématique;
- ▶ Le coût de mise hors service d'une immobilisation ne faisant plus l'objet d'un usage productif est passé en charges;
- ▶ Les évaluations ultérieures du passif au titre d'une OMHS peuvent entraîner, soit une variation de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, soit une charge, selon la nature de la réévaluation et selon que l'immobilisation fait encore ou non l'objet d'un usage productif;
- ▶ L'évaluation d'un passif au titre d'une OMHS doit déboucher sur la meilleure estimation du montant requis pour mettre hors service l'immobilisation corporelle (ou la composante) en cause à la date de clôture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur les résultats ni sur la situation financière du Vérificateur général du Québec.

4. Budget

Le budget détaillé, préparé par la direction du Vérificateur général du Québec, a été approuvé par le Bureau de l'Assemblée nationale le 7 avril 2022 et est présenté comme budget initial soit de 40 933 milliers de dollars. Le Bureau de l'Assemblée nationale a autorisé un montant supplémentaire de 327 milliers de dollars le 6 avril 2023.

Notes complémentaires

31 mars 2023

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

5. Revenus

Le Vérificateur général du Québec est financé par des crédits parlementaires annuels.

	2023	2022
Crédits parlementaires		
Initiaux	43 415	36 899
Réalloués de l'exercice antérieur	–	330
Additionnels	1 321	1 490
À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu (variation des sommes)	(699)	(336)
	44 037	38 383
Périmés	(3 592)	(1 104)
Reportés à l'exercice subséquent	(1 000)	–
	39 445	37 279

6. À recevoir du fonds général du fonds consolidé du revenu

	2023	2022
Traitements et avantages sociaux	3 997	4 113
Congés de maladie	3 646	4 245
	7 643	8 358

7. Charges à payer et frais courus

	2023	2022
Fournisseurs et autres	1 925	895
Traitements	3 075	2 868
Avantages sociaux	305	207
Provision pour vacances	3 319	3 235
	8 624	7 205

Notes complémentaires

31 mars 2023

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

8. Crédits reportés

Pour l'exercice clos le 31 mars 2023, le Vérificateur général du Québec a reporté 1 000 milliers de dollars en crédit (2022 : aucun report).

	2023	2022
Solde au début	–	330
Crédits reportables	1 000	–
Virement aux revenus de l'exercice	–	(330)
Solde à la fin	1 000	–

9. Provision pour congés de maladie

Le Vérificateur général dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie qui donne lieu à des obligations dont il assume les coûts en totalité.

Les fonctionnaires et les professionnels peuvent accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquels ils ont droit jusqu'à un maximum de 20 jours. Au 30 septembre, toute journée excédant ce maximum est payable à 100 % avant la fin de l'année civile.

Il n'y a aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite.

Les obligations de ce programme augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services à l'entité, jusqu'à concurrence de 20 jours. La valeur de ces obligations est établie à l'aide d'une méthode qui répartit les coûts du programme sur la durée moyenne de la carrière active des employés. Le programme ne fait l'objet d'aucune capitalisation.

Pour les professionnels, des dispositions transitoires sont en vigueur jusqu'au 31 mars 2024. Ces dispositions transitoires prévoient notamment les modalités d'utilisation des journées non utilisées de congés de maladie des employés qui excédaient 20 jours au 31 mars 2019. À l'échéance de la période transitoire, les journées de congé de maladie qui seront toujours inutilisées seront payées à 70 %.

Pour les fonctionnaires, les mêmes dispositions transitoires étaient applicables du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2022. Ainsi, les journées de congé de maladie toujours inutilisées de la banque constituée le 1^{er} avril 2017 ont été payées à 70 % au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Notes complémentaires

31 mars 2023

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

9. Provision pour congés de maladie (suite)

	2023	2022
Solde au début	4 229	4 508
Charge de l'exercice	19	245
Prestations versées au cours de l'exercice	(602)	(508)
Part devenue payable des fonctionnaires	–	(16)
Solde à la fin	3 646	4 229

Évaluation

Le programme d'accumulation de congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2023	2022
Taux d'indexation	2,50 %	2,50 %
Taux d'actualisation	3,56 % à 4,64 %	2,53 % à 3,40 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	16 ans	15 ans

Notes complémentaires

31 mars 2023

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

10. Immobilisations corporelles

	AMÉLIORATIONS LOCATIVES	MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENT	ÉQUIPEMENT INFORMATIQUE ET LOGICIELS	DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE	2023 TOTAL	2022 TOTAL
Coût des immobilisations						
Solde d'ouverture	2 271	1 086	2 582	239	6 178	6 865
Autres ajustements			(26)	26	–	–
Acquisitions	699	342	720	–	1 761	134
Radiations	–	–	–	–	–	(821)
Solde de clôture	2 970	1 428	3 276	265	7 939	6 178
Amortissement cumulé						
Solde d'ouverture	1 643	983	2 041	233	4 900	5 232
Amortissement de l'exercice	64	49	355	18	486	489
Incidence des radiations	–	–	–	–	–	(821)
Solde de clôture	1 707	1 032	2 396	251	5 386	4 900
Valeur comptable nette au 31 mars	1 263	396	880	14	2 553	1 278

	2023	2022
Budget initial d'immobilisations corporelles	4 157	923
Acquisitions de l'exercice	(1 761)	(134)
Avantage incitatif au bail	334	–
Crédits parlementaires périmés	(2 730)	(789)
	–	–

Au 31 mars 2023, la valeur comptable nette des immobilisations corporelles qui ne font pas l'objet d'un amortissement, soit parce qu'elles sont en cours de construction, de développement ou de mise en valeur, soit parce qu'elles ont été mises hors service est de 1 293 milliers de dollars.

Des acquisitions d'immobilisations corporelles ayant une valeur comptable de 1 024 milliers de dollars (2022 : 10 milliers de dollars) sont présentées dans les charges à payer et frais courus.

Notes complémentaires

31 mars 2023

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

11. Obligations contractuelles

Le Vérificateur général du Québec loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation et d'un contrat de service pour un montant de 12 736 milliers de dollars (2022 : 4 469 milliers de dollars) expirant de septembre 2023 à juillet 2033. Les obligations contractuelles s'établissent comme suit pour les prochains exercices :

2023-2024	1 565
2024-2025	1 414
2025-2026	1 412
2026-2027	1 412
2027-2028 et les suivants	6 933
12 736	

De plus, le Vérificateur général du Québec a signé des contrats de services professionnels pour 2 609 milliers de dollars (2022 : 2 076 milliers de dollars) comportant une clause de résiliation unilatérale.

12. Opérations entre apparentés

Le Vérificateur général du Québec est apparenté à toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Il est également apparenté à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont les membres décisionnels du comité exécutif.

Le Vérificateur général du Québec n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées. Aucune transaction n'a été conclue entre le Vérificateur général du Québec et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

Les membres du personnel du Vérificateur général du Québec participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE), incluant le Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Le Vérificateur général du Québec n'assume aucune cotisation à titre d'employeur et n'a aucune obligation envers ces régimes gouvernementaux. Le coût de ces avantages sociaux, payés à même les crédits du Secrétariat du Conseil du trésor, entité sous contrôle commun, n'est pas présenté dans l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Notes complémentaires

31 mars 2023

(Les montants dans les tableaux sont exprimés en milliers de dollars)

13. Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Le Vérificateur général du Québec est exposé au risque de crédit et de liquidité, mais n'est pas exposé au risque de marché qui se définit comme étant le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit associé aux droits de trésorerie et aux créances est réduit puisque ces sommes sont à recevoir d'entités gouvernementales. Aux 31 mars 2023 et 2022, toutes les créances étaient recevables dans les 30 jours. L'exposition maximale au risque de crédit se limite à la valeur comptable des droits de trésorerie et des créances.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Vérificateur général du Québec ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. Le Vérificateur général du Québec établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'il dispose des droits de trésorerie nécessaires pour satisfaire à ses obligations.

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des passifs financiers.

	2023	2022
Charges à payer et frais courus		
Moins de 90 jours	3 589	1 763
De 90 à 365 jours	4 729	5 235
	8 318	6 998

ANNEXES

- ANNEXE 1** Organigramme du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2023
- ANNEXE 2** Audits des états financiers confiés à des cabinets comptables et honoraires versés pour ces audits (en dollars)
- ANNEXE 3** Interventions en audit de performance réalisées de juillet 2022 à juin 2023, telles que comptabilisées dans le tableau 1 du présent rapport
- ANNEXE 4** Liste des entités pour lesquelles le rapport de l'auditeur indépendant signé entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 comporte une opinion modifiée
- ANNEXE 5** Décisions prises à l'égard des dénonciations, y compris les contributions

Annexe 1

Organigramme du Vérificateur général du Québec au 31 mars 2023



Annexe 2

Audits des états financiers confiés à des cabinets comptables et honoraires versés pour ces audits (en dollars)¹

		Honoraires professionnels assumés par :			
		Vérificateur général		Entités	
		Nombre d'interventions ²			
		2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022
1	Commission de la construction du Québec	12		426 119	427 658
2	Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	1		17 471	15 900
3	Société de financement des infrastructures locales	1		89 500	89 500
4	Office des professions du Québec	1		13 338	12 131
5	Musée d'art contemporain de Montréal	1	28 800	28 100	
6	Institut national de santé publique du Québec	1	16 979	16 646	
7	École nationale de police du Québec	1		18 000	18 000
8	Cautionnements individuels des agents de voyages	1		9 000	6 000
9	Fonds d'indemnisation des agents de voyages	1		17 000	10 000
10	Héma-Québec	1		47 500	52 219
11	Société des établissements de plein air du Québec	1		53 000	51 500
12	Office Québec-Monde pour la jeunesse	1	29 950	16 500	
13	Centre de la francophonie des Amériques	1	26 000	10 000	
14	Tribunal administratif du travail	1		20 000	18 925
15	Bibliothèque et Archives nationales du Québec	1	60 000	33 408	
16	Régie du bâtiment du Québec	1		39 000	32 000
17	Institut de la statistique du Québec	1	15 700	15 450	
18	École nationale des pompiers du Québec	1		30 500	30 500

Honoraires professionnels assumés par :							
			Vérificateur général		Entités		
			Nombre d'interventions ²	2022-2023	2021-2022	2022-2023	2021-2022
19	Société de télédiffusion du Québec		1	43 430	43 000		
20	Régie de l'énergie		1			43 500	30 000
21	Société de développement de la Baie-James		1			44 900	39 077
22	Musée de la civilisation		1	35 000	28 000		
23	Musée national des beaux-arts du Québec		1	35 000	28 000		
24	Société québécoise d'information juridique		1			37 500	23 000
25	Société de développement des entreprises culturelles		1	67 500	33 000		
26	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ³		0			199 000	
27	et Fonds de la santé et de la sécurité du travail ³						
28	Institut national d'excellence en santé et en services sociaux ³		0		18 115		
29	Société des traversiers du Québec ³		0		23 700		
Total			36	358 359	293 919	906 328	1 055 410

1. Les montants peuvent différer de ceux mentionnés dans les états financiers, puisque des missions sont réalisées au cours de deux exercices financiers du Vérificateur général.
2. Il s'agit du nombre d'états financiers audités.
3. Cette mission d'audit a été réalisée à l'interne en 2022-2023.

Annexe 3

Interventions en audit de performance réalisées de juillet 2022 à juin 2023, telles que comptabilisées dans le tableau 1 du présent rapport¹

Audits courants, audits particuliers et travaux sur le rapport préélectoral

Audits courants

Allocation famille : suppléments pour enfant handicapé

Attribution et suivi des contrats à Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Enseignement à distance durant la pandémie de COVID-19

Hydro-Québec : maintenance des actifs du réseau de distribution d'électricité

Adaptation aux changements climatiques : risques liés à l'érosion et à la submersion côtières (CDD)

Conservation des milieux humides et hydriques (CDD)

Indice de performance en matière de développement durable – Application de la Loi sur le développement durable : 2022 (CDD)

Octroi de contrats de gré à gré : en vertu du décret d'urgence sanitaire, ou pour obtenir des places d'hébergement et de la main-d'œuvre indépendante

Personnel enseignant : recrutement, rétention et qualité de l'enseignement

Santé mentale : efficacité du continuum de soins et de services pour les usagers ayant des troubles mentaux graves

Travaux sur le rapport préélectoral

Analyse détaillée du Vérificateur général du Québec portant sur le rapport préélectoral 2022

Rapport sur le suivi des recommandations

Suivi des recommandations 2021-2022 – Vérificateur général du Québec et commissaire au développement durable

Autres travaux

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable 2023-2028 (CDD)

Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 15 Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace

1. En 2022-2023, des modifications ont été apportées à l'indicateur portant sur le nombre de rapports d'audit de performance déposés à l'Assemblée nationale ainsi qu'à quelques autres indicateurs, pour prendre en compte dans le nombre de rapports d'audit de performance d'autres types de rapport, dont le rapport intitulé *Analyse détaillée du Vérificateur général du Québec portant sur le rapport préélectoral 2022*. Les travaux entourant cette publication sont d'envergure et ils ont été réalisés selon les normes de certification du *Manuel de CPA Canada*.

Annexe 4

Liste des entités pour lesquelles le rapport de l'auditeur indépendant signé entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023 comporte une opinion modifiée

Nom de l'entité	Date de fin de l'exercice	Date du rapport de l'auditeur indépendant	Type d'opinion	Nature de l'opinion modifiée
Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu	30 juin 2022	14 novembre 2022	Modifiée avec réserve	Non-comptabilisation de subventions à recevoir, alors que le montant peut faire l'objet d'une estimation et que le recouvrement est raisonnablement assuré (équivalent pour les organismes sans but lucratif de la réserve sur les paiements de transfert – volet bénéficiaire)
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	31 mars 2022	11 novembre 2022	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'auditer l'exhaustivité des souscriptions à recevoir (comptant et activités de financement) et des sommes à distribuer aux organismes de bienfaisance
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	31 mars 2022	7 juillet 2022	Modifiée avec réserve	Impossibilité d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés pour auditer l'évaluation de la provision pour les demandes d'indemnisation reçues relatives à l'annulation de voyages en raison de la pandémie de COVID-19
Institut de cardiologie de Montréal	31 mars 2022	13 juin 2022	Modifiée avec réserve	Charge salariale comptabilisée dans l'exercice terminé le 31 mars 2022, alors qu'elle aurait dû être comptabilisée à titre de provision salariale en lien avec les offres gouvernementales déposées pendant l'exercice terminé le 31 mars 2021
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval	31 mars 2022	4 juillet 2022	Modifiée avec réserve	Charge salariale comptabilisée dans l'exercice terminé le 31 mars 2022, alors qu'elle aurait dû être comptabilisée à titre de provision salariale en lien avec les offres gouvernementales déposées pendant l'exercice terminé le 31 mars 2021

Nom de l'entité	Date de fin de l'exercice	Date du rapport de l'auditeur indépendant	Type d'opinion	Nature de l'opinion modifiée
Société de télédiffusion du Québec	31 mars 2022	4 juillet 2022	Modifiée avec réserve	Comptabilisation de subventions en revenus reportés, alors qu'il n'existe aucune stipulation créant une obligation répondant à la définition d'un passif (paiements de transfert – volet bénéficiaire)
Université du Québec à Rimouski	30 avril 2022	22 septembre 2022	Modifiée avec réserve	Non-comptabilisation de subventions à recevoir, alors que le montant peut faire l'objet d'une estimation et que le recouvrement est raisonnablement assuré (équivalent pour les organismes sans but lucratif de la réserve sur les paiements de transfert – volet bénéficiaire)
Transition énergétique Québec	31 mars 2019	29 mars 2023	Modifiée avec réserve	Bien que les états financiers présentent un redressement des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2018, impossibilité d'établir si d'autres ajustements pourraient devoir être apportés au montant des charges de subventions et conséquemment de l'excédent (déficit) pour les exercices clos les 31 mars 2018 et 2019
Transition énergétique Québec	31 mars 2020	29 mars 2023	Modifiée avec réserve	Incidences éventuelles de l'opinion modifiée à l'égard des états financiers de l'exercice clos le 31 mars 2019 sur la comparabilité des chiffres de l'exercice clos le 31 mars 2020 avec ceux de l'exercice clos le 31 mars 2019

Annexe 5

Décisions prises à l'égard des dénonciations, y compris les contributions

Décisions	Nombre de dénonciations	
	2022-2023	2021-2022
Dénonciations non recevables		
Hors du champ de compétence du Vérificateur général	26	32
Litige avec une organisation ou dénonciation déjà examinée par une cour de justice ou un tribunal administratif	0	4
Cas particulier ou personnel	27	35
Manque d'information	12	10
Plainte visant des politiques ou des objectifs du gouvernement	3	3
Sous-total	68	84
Dénonciations recevables		
Intégrées à la banque de projets	7	20
Prises en compte dans les travaux déjà planifiés ou en cours	38	44
Couvertes par un rapport du Vérificateur général à l'Assemblée nationale déposé il y a moins de trois ans	14	7
Ayant peu d'incidence (non prises en compte)	2	3
Traitée par une autre organisation	0	1
Sous-total	61	75
Total	129	159

Voici la répartition des dénonciations intégrées à la banque de projets du Vérificateur général ou prises en compte dans ses travaux, y compris les contributions, entre les différents secteurs concernés. Rappelons que chaque dénonciation a fait l'objet d'une analyse.

Nombre de dénonciations, y compris les contributions, intégrées à la banque de projets du Vérificateur général ou prises en compte dans ses travaux déjà planifiés ou en cours, par secteur

Secteur	2022-2023	2021-2022
Gouvernance et justice	0	2
Économie et environnement	22	5
Santé et services sociaux	12	36
Éducation et culture	0	5
Entreprises et agences du gouvernement	6	13
Soutien aux personnes et aux familles	4	3
Dénonciations touchant plusieurs secteurs	1	s. o.
Total	45	64

Le secteur Économie et environnement a fait l'objet de plus de dénonciations, incluant les contributions, en 2022-2023 par rapport à l'année précédente. La majorité des dénonciations de ce secteur (17 sur 22 ou 77 %) sont en lien avec des mandats de la commissaire au développement durable.

Ce fut l'inverse pour le secteur Santé et des services sociaux. En effet, en 2021-2022, il y avait eu plusieurs dénonciations en lien avec l'audit de performance qui portait sur la gestion administrative et la gouvernance au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie.

